

# Le développement et l'état actuel de la démocratie municipale en France (4)

**Noriaki Suzuki,**

Professeur de science politique à l'Université de Sapporo

## Sommaire

### Chapitre 1

Le développement et l'état actuel de la démocratie municipale en France  
(Ecrité au japonais et parue dans 9-2 de SAPPORO HOGAKU)

### Chapitre 2

Les enjeux et les efforts pour le développement de la démocratie  
municipale  
(Ecrité au japonais et parue dans 10-1 • 2 de SAPPORO HOGAKU)

### Chapitre 3

L'analyse de l'enquête effectuée auprès de 900 maires français (1)  
(Ecrité au japonais et parue dans 11-1 • 2 de SAPPORO HOGAKU)

### Chapitre 4

L'analyse de l'enquête effectuée auprès de 900 maires français (2)  
(Ecrité en français et parue dans ce numéro de SAPPORO HOGAKU)

- 1 Les problèmes auxquels les maires sont confrontés
- 2 Les raisons essentielles qui incitent les maires de se présenter à l'élection
- 3 L'administration des villes
- 4 La rénovation administrative et politique

## Introduction

Par le recensement des maires, nous visons comprendre, empiriquement et à la façon de comparaison, du point de vue de la démocratie municipale, un des aspects principaux de la politique locale en Europe, et aux pays asiatiques, c'est à dire la modalité réelle de l'administration communale, notamment les rôles ou les fonctions des maires dans les formations des politiques municipales et dans les applications de ces politiques.

L'analyse de notre recensement nous permettra à situer les problèmes et les obstacles qu'ont les maires dans les gestions de leurs communes aux plusieurs niveaux, surtout au point de vue de la démocratie locale, et, à dévoiler et à comparer les spécificités (les caractères spécifiques) des politiques locales des pays recensés. À partir de ces recherches, on pourra, malgré les diversités historiques, culturelles, et institutionnelles, saisir aussi le point commun des maires des nationalités différentes comme les hommes politiques locaux et importants, et leur identité mentale du point de vue de la vie démocratique ainsi que beaucoup d'originalités.

L'importance de l'autonomie municipale et du rôle du maire dans la vie locale peut être compté aux raisons suivantes et nombreuses. Au point de vue théorique et historique, nous pouvons consulter Bryce (James) et De Tocqueville (Alexis), et on peut rédiger une longue histoire du développement de la politique locale dans les nations démocratiques (par exemple, au Royaume Uni) et peut noter les projets d'améliorations récentes (en France, par exemple). Au niveau financier, le somme des dépenses annuaires locales au Japon s'élève au trois sur quatre de celui de l'État. La ville ou la commune donne aux habitants

beaucoup de facilités pour leur vie actuelle. On s'intéresse donc, nécessairement et plus ou moins, à la gestion de sa ville. En 1989, le plus nombreux du Français ont apprécié le rôle du maire le plus utile par rapport aux autres élus (le député, le conseiller général, le conseiller régional, le sénateur).

Dans la plupart de pays développés, les structures locales confrontent à tant de problèmes à résoudre, à cause ou à la grâce de l'industrialisation, de la démocratisation, et de l'internationalisation. L'urbanisation, l'exode rural, l'implantation de l'entreprise et de l'étranger, le traitement de déchets, la diffusion des informations officielles et cætera. Pour découvrir les solutions de ces difficultés, les élus locaux effectuent les projets possibles, en collaboration avec les organisations publiques ou privées.

Notre étude, j'espère, donnera beaucoup d'exemples pratiques aux collectivités locales, et ouvrira le chemin de recherche internationale, y compris le Japon, de la démocratie municipale.

On peut demander beaucoup de conseils pour effectuer une enquête sur les élus locaux. Les recherches antécédentes dans le domaine de science politique qui nous aident, se classifient en plusieurs catégories. Il y a les recherches historiques et les livres qui ont le point de vue de la démocratie globale ou du schéma "centre-périphérique". On trouve aussi tant de livres consacrés à la vie politique locale ou municipale en général autant que ceux qui étudient sur les gouvernants locaux (les élus locaux et les cadres administratifs locaux) ou les gouvernés locaux (les habitants). Il y a donc un certain nombre d'écoles qui ont les méthodes différentes. Aussi, nous avons les études comparatives sur les mairies et les maires.

Ces recherches sont produites, pendant assez long durée, par

les professeurs de pays différents. À l'exception des penseurs politiques de dix-neuvièmes siècle comme J.S.Mill ou Alexis de Tocqueville, c'étaient souvent les Américains qui ont dirigé les études des politiques locaux. "Who governs?" de Robert Dahl était un des résultats de leurs efforts succésifs depuis A.F.Bentley. Mais, à partir des années soixantes, les Français et les Japonais, entre autres, ils ont commencé sérieusement leurs études sur la politique locale (cf., Etienne Cricqui, Le personnel politique local, 1986. Michio Muramatu, L'autonomie municipale, 1988. Trois "écoles" du local, POLITIX, 1989.) Les années soixante-dix nous ont donné les premiers fruits de leurs études.

Autour des années quatre-vingts, les études sur la vie politique locale augmentent énormément, et leurs approches et objectifs ont tant de variétés. Les élections, les partis politiques, le système représentatif, la participation politique des habitants, le métier d'élus, la bureaucratie, tous ces objets sont en tout cas devenus les thèmes propres à rechercher dans le milieu local. En 1979, J.Lagroye et W.Vincent ont publié leur étude. "Le Citoyen et la Politique Locale" est "l'aboutissement d'une recherche comparative" menée par la collaboration des équipes françaises et anglaises. Dans les dernières années, on a eu, en Europe et aux États-Unis, plus de dizaine d'ouvrages consacrés à la comparaison des politiques régionales des pays pluriels. (Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine, Patric le Galès, La Revue française de science politique; vol.45, no.1, pp.91 ~95)

Il y a encore pas mal des études dont les titres portent "la mairie" ou "le maire". En 1995, demandant simplement à la bibliothèque de IEP de Paris, nous avons eu cinq études sur ces

sujets. On a malheureusement très peu de rapports comparatifs entre les pays européens et asiatiques. C'est pourquoi que nous essayons d'effectuer notre étude.

Il ne s'agit pas ici de discussion générale sur le "local" comme un objectif de la recherche politique, ni de la méthode elle-même prise dans cette étude. Mais il faut noter au moins une prémise qui la dirige. Elle est une notion hypothétique que la politique municipale ou locale ait sa mode propre et son processus spécifique, et devienne donc l'objectif particulier à scruter. Cette notion est venue simplement et logiquement d'un principe de la démocratie. Dans les sociétés (les pays) démocratiques, même s'il y a pas mal de variété dans leurs structures étatiques et locales, chaque individu ou organisation a théoriquement ou légalement son statut et droit propre. L'État même ne peut pas envahir facilement les droits de l'individu.

Cette notion ne représente pas le régionalisme politique, ni la théorie dichotomique de "centre-local". Elle n'est qu'un model outier. En effet, la politique municipale ou l'autonomie locale ne se fonctionne et ne se comprend parfaitement que dans l'ensemble complexe des processus des plusieurs instances. Mais notre étude présente se limite dans le domaine assez étroit. Nous ne demandons pas par exemple comment tel projet étatique est réalisé dans certaines communes, c'est à dire le processus et le caractère de ce projet ne nous intéressent pas. Nous ne demandons même pas préalablement comment telle nouvelle usine d'une grande société s'est installée. Nous demandons simplement s'il y a une certaine politique étatique qui est avantageuse ou inconvenue à la commune. Nous allons donc oser dire qu'il y ait une concurrence entre les gouvernements étatique et locaux concernant les politiques locales.

Le domaine propre que nous allons rechercher est la politique municipale vue par l'intermédiaire du maire. cela signifie que le maire a le statut et le rôle important dans le processus politique municipal aux pays démocratiques, dépassant leur différences. Le maire a, dans le gouvernement local ou la politique municipale, le rôle important autant ou plus que les conseillers municipaux, le maire adjoint, le secrétaire général, et les cadres de mairie. C'est pourquoi nous visons comprendre un des aspects de la politique municipale, par l'intermédiaire de l'état social du maire, sa personnalité, ses relations avec l'organisation administrative municipale, les associations diverses, les politiques publiques municipales et nationales et cætera.

Dans cette recherche, en enquêtant sur les choses quotidiennes, nous allons d'abord mettre les types des maires en relief, concernant les repères multipliés et croisés. On peut aussi distinguer les caractères subtils des certaines gestions des communes par rapports aux statuts et aux consciences politiques des maires. D'autre côté, nous allons chercher s'il y ait certains problèmes communs à cause de condition historique, sociale, économique et certaines solutions communes que prennent les maires malgré leurs différences des positions ou idéologies politiques. Nous allons aussi observer comment les maires éstiment et représentent les intérêts des habitants, et déterminer, par l'intermédiaire du maire, le niveau du développement de conscience politique de la nation. Il nous reste enfin de comparer les mentalités des hommes politiques de plusieurs pays, surtout comme le maire.

Est-ce qu'on peut poser les mêmes questions aux maires de tous les pays? Nous aurons en Fance beaucoup d'informations par une question sur le cumul des mandats. Mais au Japon,

cette question ne sert presque rien, parce qu'il n'y en a aucune autorisation au Japon. Au Royaume Uni, on a besoin de demander les positions (partis) politiques des maires, tandis qu'au Japon on doit demander aux maires pourquoi n'appartiennent-ils pas aux partis politiques, ou pourquoi y quittent-ils. Il est donc nécessaire d'avoir certaines variations pour une même question ou d'en préparer une autre. Par contre, on peut poser justement seule une même question pour comparer les mentalités des maires de différents pays, les carrières des maires, les motivations de la candidature à l'élection du maire, les relations entre le maire et les fonctionnaires et cætera.

Nous avons effectué, avec les parrainages de l'Association des maires français, du Président de l'Assemblée Nationale française, de l'Ambassade du Japon à Paris, notre enquête auprès de neuf cents maires français entre 10.000 et 300.000 habitants. Nous avons reçu 251 réponses, y compris les maires de plusieurs partis politiques et de sans étiquette (PC.27 maires, PS.82, UDF. 40, RPR.46, sans étiquette.50 et les autres.) La plupart des maires qui nous ont répondu, nous ont accordé l'entretien postérieure. Un professeur canadien, Stéphane Dion avait demandé, du 1980 jusqu'à 1982, des entretiens avec les maires et les fonctionnaires municipaux français de la banlieue parisienne, mais il n'a eu que cinq municipalités de gauche.(La politisation des maires. Paris, ECONOMICA, 1986.) Dans les réponses des nombreux maires français que nous avons reçues, on peut remarquer certains points intéressants. Par exemple, on trouve la quasi identité des motivations des maires idéologiquement différents dans la candidature à l'élection. Par contre, on peut remarquer la différence caractéristique entre les maires communistes et les maires républicains, concernant, par exemple, leur profes-

sion antécédente, les groupes sociaux importants, les problèmes essentiels. Ces remarques deviendront être plus abondantes ou plus fortifiées par les enquêtes internationales. Et on peut chercher certains principes ou règles des consciences ou des activités des maires en tant que des hommes politiques.

## Chapitre 4

### L'analyse de l'enquête effectuée en 1996 auprès de 900 maires français (2)

Ce chapitre est composé des analyses des réponses de 245 maires français des communes de plus de 10 mille habitants concernant les thèmes de la démocratie municipale. Dans les analyses, nous utilisons les tableaux et les graphiques que nous avons faits par le traitement des données recueillies sur MICROSOFT EXCEL.

#### 1 Les problèmes auxquels les maires sont confrontés<sup>(\*)</sup>

Parmi les 25 thèmes qui correspondent aux problèmes essentiels auxquels les maires sont confrontés dans leurs villes, trois choix les plus importants qu'ils font sont chômage/emploi (219 choix), aide sociale (138 choix) et ressources financières (137 choix). En 1996, le taux de chômage marquant plus de 12% a préoccupé ainsi la localité que l'Etat. Pour augmenter des emplois, les structures concernées sont demandées de prendre des mesures. Quels genres de mesures prennent-ils, les maires? Arrangement des petits boulots comme le nettoyage d'une rue, la disposition du partage des travaux dans la mairie, l'introduction

---

<sup>(\*)</sup> Le questionnaire est inséré à la fin de ce traité



des entreprises qui offrent des emplois. À partir de la Décentralisation, l'aide sociale dans un sens strict est principalement transférée au département (environ 2 sur 3 des dépenses totales du département), mais la mairie et le maire doivent aussi résoudre certains problèmes concrets dans ce domaine, dont le principal est une subvention au Centre Communal d'Action Sociale. N'y ayant il qu'un seul choix concernant la politique sociale dans un sens général dans notre questionnaire, beaucoup de maires ont été obligés de cocher ce choix pour bien exprimer leur souci ou intérêt de la politique sociale. Bien régler les ressources financières, c'est toujours, partout, dans toutes les structures, la tâche la plus difficile à attaquer. L'autofinancement, mieux ordonner le budget pour répondre aux besoins agrandis des citoyens, ce sont les rôles les plus importants pour le maire qui dirige la mairie, et qui veut éviter l'effondrement financier de sa commune. Nous analysons plus tard des réponses sur une question qui est posée indépendamment du point de vue budgétaire.

Ensuite, les maires s'intéressent avec l'intensité à la protec-

Tableau 1 Les problèmes importants

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
PC (27)	5	0	2	3	25	5	4	17	2	3	7	2	10	18	3	5	11	5	7	16	2
PS (82)	26	3	3	11	74	29	21	49	17	26	15	12	39	30	8	14	29	32	28	51	12
UDF (40)	6	2	6	1	27	15	8	19	8	16	13	9	14	8	4	3	19	13	12	17	7
RPR (46)	4	1	3	7	35	21	10	24	13	15	10	10	12	20	10	13	18	17	13	18	6
SE (50)	7	2	6	6	47	20	11	24	10	12	8	14	21	16	8	12	20	15	19	28	7
TOTAL (245)	48	8	20	28	233	90	54	133	50	72	53	47	96	92	33	47	97	82	79	130	34

List des articles

1 démocratie locale 2 groupes de pression 3 administration 4 élus locaux 5 chômage/emploi 6 harmonie commerciale 7 équilibre des taxes 8 ressources financières 9 dessertes 10 circulation 11 transports 12 occupation des sols 13 réhabilitation de logements 14 logements sociaux 15 accession à la propriété 16 prévention des accidents 17 protection des personnes 18 respect de l'environnement 19 ramassages des déchets 20 aide sociale 21 cohabitation culturelle

tion des personnes et des biens (101), aux réhabilitations des logements (101), à la construction des logements sociaux (95). Les délinquances aux régions urbaines font se méfier un grand nombre de citoyens. Entre 1991 et 1995, les infractions, surtout les crimes et délits contre les personnes augmentent avec continuité, 141716 en 1991 et 191180 en 1995 (plus de 30 % d'augmentation—Annuaire statistique de la France INSEE, 1998). Cela a été l'an 1995 quand le cinéma dont le titre a été *La Heine* éveillait l'intérêt fort du Français. C'est un des rôles principaux du maire de bien maintenir l'ordre public et de prévenir des infractions, puisqu'il est investi de l'autorité de police générale par le code général des collectivités territoriales (L.2212-1). Pour comprendre les réhabilitations des logements et les constructions des logements sociaux, il nous semble falloir distinguer deux catégories ou trois cas. C'est à dire, les réhabilitations des logements privés (la première catégorie), les réhabilitations des logements sociaux (la deuxième catégorie et le premier cas), et les constructions des logements sociaux (la deuxième catégorie et le deuxième cas). Ici, nous nous intéressons à deux cas de la deuxième catégorie. La mairie est obligée de reconstruire les logements sociaux au lieu des logements humbles, vétustés et même dangereux socialement et structurellement qui ont été construits juste après la deuxième guerre mondiale par le gouvernement à la banlieue ou au centre d'une grande ville détruite par le bombardement. Les logements construits par l'organisme HLM à partir de la fin des années 70 ont besoin d'être réhabillés. Tous ces travaux doivent assigner au maire une mission difficile du point de vue financière et du point de vue d'aménagement de ville. De toute façon, la protection des personnes et des biens, les réhabilitations des logements et la construc-

tion des logements sociaux, elles sont des tâches importantes des maires qui doivent mettre en ordre des milieux assurés et calmes pour protéger la vie individuelle.

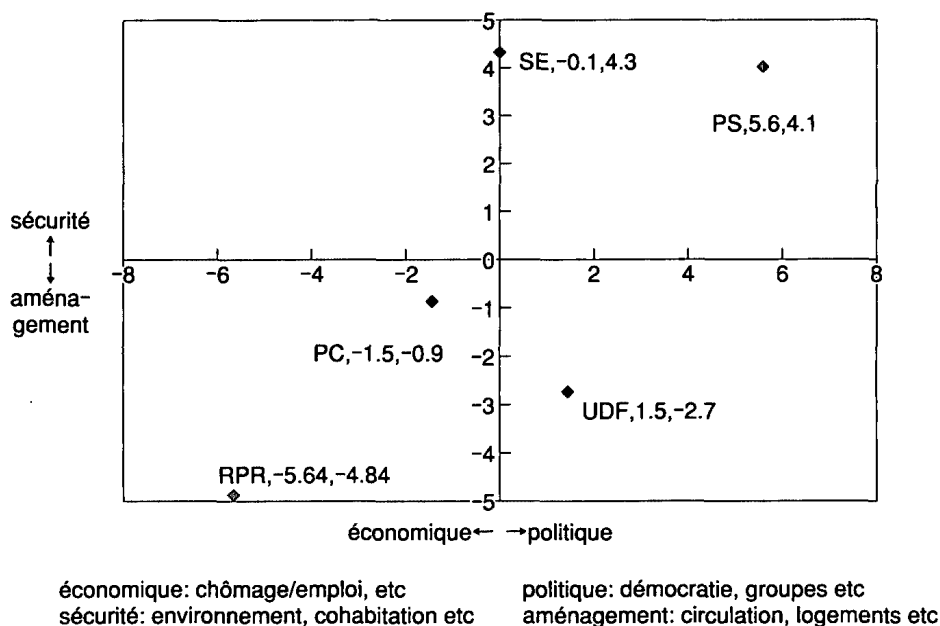
Dans un troisième groupe, on peut citer quatre problèmes suivants dont le chacun marque plus de 20 % de choix. Ils sont le respect de l'environnement, le ramassage et le traitement des déchets, les désertes de la ville et la démocratie locale. C'est dans un troisième groupe que les maires choisissent un des problèmes politiques et administratifs (la démocratie locale). Cela ne témoigne pas que les maires s'intéressent peu à la démocratie locale en France. Cela signifiera plutôt qu'il y a beaucoup de problèmes économiques et sociaux à résoudre, c'est à dire des problèmes substantiels et que les maires cherchent plus les mesures de résolution des problèmes cités ci-dessus, que l'amélioration des systèmes politiques du point de vue de la démocratie municipale. C'est bien sûr grâce à, ou à cause de la politique de la Décentralisation assumée par F. Mitterrand et son gouvernement, que les maires commencent à s'intéresser fortement à la démocratie municipale soit pour s'apercevoir de la responsabilité du maire, soit pour élargir leur autorité, soit pour faire leurs administrés présenter au scène politique locale.

D'autre côté, concernant des problèmes de l'éducation, de la culture et du sport, il n'y a que 173 choix dans l'ensemble de 5 problèmes. Mais, nous voyons dans une autre question concernant les groupes importants que les maires pensent qu'un des groupes les plus touchants est le groupe sportif (187 choix). Pourquoi y a-t-il la différence entre les choix concernant les problèmes essentiels et ceux concernant les groupes importants? Il y a bien sûr la différence des objectifs et des choix proposés entre deux questions. Il est donc compréhensible que les maires

font les choix différents, et les problèmes ou les groupes choisis ont les valeurs ou les importances différentes. D'autre côté, tandis que les problèmes posés dans la question 5 sont des objectifs plus généraux pour les habitants des communes, les groupes posés dans la question 4 ont des caractères plus particuliers. Dans la question 5, les maires ont du choisir comme les problèmes à résoudre les problèmes plus généraux et importants que ceux moins généraux qui n'ont pas besoin des mesures coûteuses ou urgentes. Par contre, dans la question 4, les maires font premièrement le choix le groupe sportif, et ensuite les groupes des entreprises, des étudiants/jeunesse, des commerçants, des culturels et des autres. Dans une commune du pays développé, on demande de passer sa vie, en conservant sa santé et en jouissant son activité culturelle. Pour ce but, le sport est une activité utile à la santé, à la vie sociale et même culturelle. Du point de vue politique, ailleurs, surtout pour bien réaliser une mobilisation des sympathisants, les groupes sportifs ainsi que les groupes culturels doivent intéresser aux maires.

Y-a-t-il certaine différence dépendant aux positions politiques des maires, entre les tendances de leurs choix? 17% des maires français des communes de plus de 10000 habitants est sans étiquette. Mais à la comparaison de l'état actuel de la non-appartenance des maires japonais aux partis politiques, une analyse dépendant aux positions politiques des maires français doit être très utile pour bien comprendre une des réalités concrètes de la politique locale en France. Dans le graphique 1, nous pouvons discerner les positions que les maires prennent, comme l'ensemble des membres d'un parti politique, quant aux problèmes importants de leur commune. L'article de l'économie contient le chômage, l'emploi, les ressources financières et

G.1 Les problèmes importants



cætera. Les problèmes politiques sont la démocratie municipale, les groupes de pression qui doivent demander au gouvernement municipal d'accomplir leurs intérêts particuliers et de résoudre les autres problèmes. Dans l'article de la sécurité, nous avons classé la protection de l'environnement, la cohabitation culturelle et cætera. Le plan de circulation, la construction des logements sociaux, et cætera sont classés comme les problèmes concernant l'aménagement communal et territorial.

L'axe des «x» contient dans l'ensemble environ 12 points et environ 9 points pour celui des «y». Comme on le voit, puisqu'il n'y a pas de différence remarquable entre les tendances des choix des partis politiques, nous pouvons constater que tous les maires français se sentent confronter, malgré la différence des dispositions politiques, aux pareils problèmes importants. Comme nous avons cité en haut, trois choix les plus importants que les maires font sont le chômage/emploi, l'aide sociale et les ressour-

ces financières. Il y a quand même un bon écart entre le Parti Socialiste qui incline un peu au côté de la politique et de la sécurité et le Rassemblement pour la République qui préfère plutôt les problèmes économiques et d'aménagement. Les maires du Parti Communiste prennent la position assez balancée. Et les maires de l'Union Démocratique Française choisissent relativement beaucoup les articles concernant l'aménagement locale. Les maires de sans étiquette choisissent assez fortement les articles concernant la protection de la vie individuelle. Vue dans l'ensemble, nous pouvons bien remarquer la différence entre le P.S. et le R.P.R. C'est à dire, les maires du P.S. s'intéressent beaucoup aux problèmes de la politique et de la sécurité, aux problèmes nouveaux tandis que les maires du R.P.R. s'intéressent beaucoup aux problèmes de l'économie et de l'aménagement, aux problèmes traditionnels. Est ce qu'il y a une différence très remarquable entre les maires du P.S. et les maires du R.P.R. dans leurs entendements des problèmes au niveau national? Mais, cette question est hors de notre recherche.

## **2 Les raisons essentielles qui incitent les maires de se présenter à l'élection.**

En France, on ne peut pas gagner sa vie en tant que l'homme politique local, le conseiller municipal par exemple. Malgré l'amélioration des indemnités des élus locaux, il faut que le maire continue sa carrière professionnelle ou poursuive d'autre mandat électif (le cumul des mandats). Dans cette question, nous avons disposé 12 choix du point de vue un peu locale. La plupart des maires ont choisi l'article de l'amélioration de la vie locale et la défense de la ville. Depuis longtemps, le maire est une des personnages les plus importantes dans la vie municipale du

Tableau 2 Les raisons de se présenter à l'élection

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
PC (27)	21	6	24	1	3	2	20	12	3	2	-	-
PS (82)	63	10	63	5	10	21	64	27	17	13	-	-
UDF (40)	34	6	32	1	6	9	21	2	7	9	-	-
RPR (46)	41	8	41	2	6	16	32	5	6	10	-	-
SE (50)	43	9	45	5	12	14	27	1	5	8	-	-
TOTAL (245)	202	39	205	14	37	62	164	47	38	42	-	-

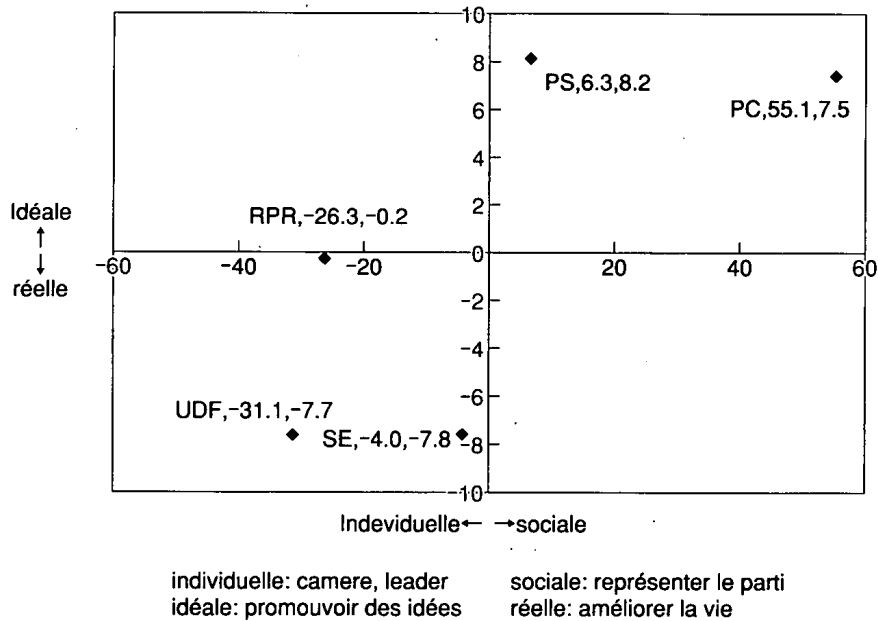
List des articles

1 améliorer la vie locale 2 combattre des idées 3 défendre ma ville  
 4 demande d'association 5 demande d'élus 6 mon caractère de leader  
 7 promouvoir des idées 8 représenter mon parti 9 suite de carrière  
 10 transposer mon savoir 11 vide politique 12 autre

Français. À partir de la Décentralisation, en tant qu'un responsable définitif de l'administration communale, le maire est obligé politiquement de garantir l'indépendance et la stabilité de sa commune et d'arranger le milieu de vivre pour ses habitants. S'il ne s'épargne de la peine de réaliser ces objectifs, il va perdre, avec son équipe, la majorité dans le conseil municipal dans l'élection suivante. Les maires du P.S. et du P.C. font leur choix sur le thème idéologique et politique (numéro 7 et 8), tandis que les raisons de se présenter à l'élection des maires du R. P. R. sont relativement personnelles (numéro 6 et 10). D'autre côté, les rubriques numéros 4, 5, 9, 2, 10 et 8 ne sont choisies que par le moins de 20% des maires.

Dans le graphique 2, nous pouvons discerner les positions prises par les groupes politiques concernant les raisons de se présenter à l'élection municipale. L'axe des «x» contient dans l'ensemble environ 86 points, et l'écart entre le P.C. et le U.D.F. et le R.P.R. est très grand. Les maires du P.C. se présentent à l'élection par des raisons fortement sociales, tandis que les motivations qui incitent des maires du U.D.F. et du P.R.P. à se présenter à l'élection sont très individuelles. Ils doivent être très fier de

G.2 Les raisons de se présenter à l'élection



leur talent politique. La tension des influences du parti politique aux maires est la plus forte chez le P.C. et un peu forte chez le P.S. Il doit y avoir quand même pas mal des maires du P.S. qui ont des raisons individuelles. Les maires de sans étiquette se présentent par les raisons un peu plus individuelles. Parmi eux, il y a les uns qui sont apparentés au parti droit, les autres au gauche. Ils doivent donc se balancer à peu près. Concernant l'axe des «y», il y a aussi un écart. Mais entre le P.S. et le sans étiquette, il n'y a que 16 points de l'écart.

Dans l'ensemble, les positions prises par les groupes politiques sont dispersées à la comparaison de la graphique 1. Le P.C. prend la position idéale et sociale, et le P.S. prend la position idéale et moyenne. Le U.D.F. incline au côté de la position réelle et individuelle. Il est certain que le groupe sans étiquette incline à la réelle, et le R.P.R. à la individuelle. Le R.P.R. ressemble au U.D.F. en inclinant au côté de la position individuelle, tandis qu'il se balance sur les positions idéales et réelles.



Concernant la raison de se présenter à l'élection ou bien concernant l'élection en général, il y a des autres sujets à référencier. La profession, la continuation de profession, les éléments qui ont contribué à l'élection, les personnes qui travaillent durant la campagne électorale, le temps et la réalité de la campagne électorale, l'engagement publique, la carrière d'activité dans son parti politique, le pouvoir de ramasser d'argent, la facilité légale de se présenter à l'élection et cætera. Tandis que nous avons demandé aux maires la plupart de ces sujets, les commentaires sont négligés dans ce traité. Concernant la comparaison des maires français et des maires japonais sur les raisons de se présenter à l'élection, du point de vue de la marque distinctive des partis politiques, il y a la difficulté à cause de la différence des systèmes électoraux et à cause que les maires japonais n'appartiennent pas beaucoup aux partis politiques.

### **3 L'administration des villes**

#### **\* Les qualités de maire**

Les maires français, comment pensent-ils sur les qualités et compétences nécessaires comme le maire pour gouverner la ville. Sur ce thème, nous leur avons demandés de sélectionner 4 choix entre 17 articles. En résultat, ils pensent que les qualités et compétences nécessaires pour le maire idéal sont «l'honnêteté», «le bon gestionnaire», «la capacité d'écoute» et cætera. En demandant aux maires de sélectionner 4 choix, le nombre de 153 sur 245 maires (62.4%) n'est pas tellement beaucoup. Comme le maire de ville de plus de 10 mille habitants qui a tant de problèmes à résoudre, l'élément étique ou moral ne leur semble pas tellement indispensable pour assumer leur responsabilité ou rôle. En tout cas, «l'honnêteté» continue toujours être la qualité la plus

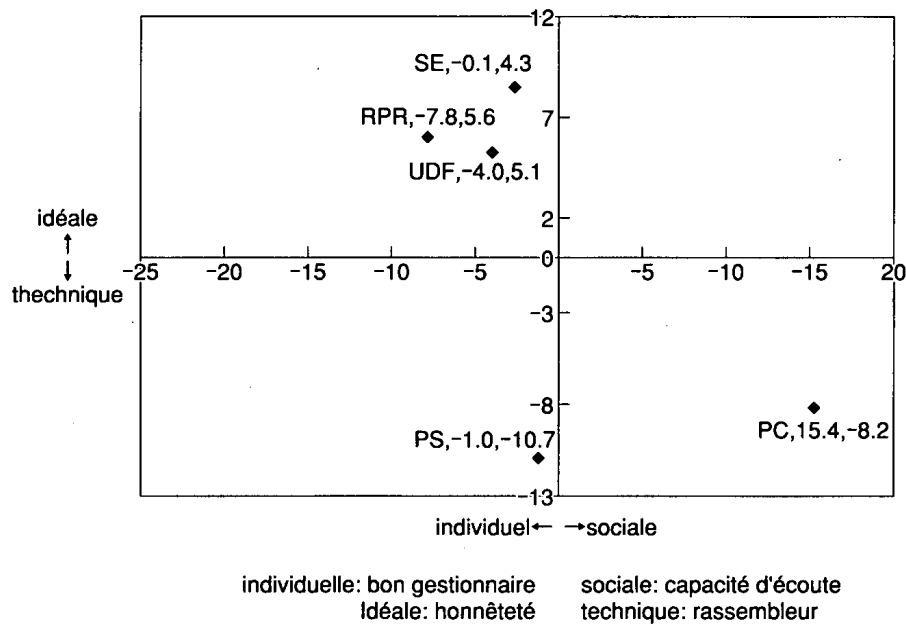
Tableau 3 Les qualités de maire

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
PC (27)	0	3	18	5	23	4	1	3	0	6	0	22	3	1	1	20	1
PS (82)	7	23	46	15	48	11	6	21	7	12	11	39	17	13	7	43	17
UDF (40)	3	9	23	4	22	5	1	7	6	7	5	27	9	5	0	16	6
RPR (46)	8	10	33	12	26	6	1	13	3	7	6	29	8	6	0	15	6
SE (50)	2	13	28	10	24	5	1	14	1	6	5	36	13	9	2	18	10
TOTAL (245)	20	58	148	46	143	31	10	58	17	38	27	153	50	34	10	112	40

List des articles

1 adaptabilité 2 aptitude de convaincre 3 bon gestionnaire 4 capacité des aptitudes 5 capacité d'écoute 6 communicant 7 connaissance des lois 8 esprit de synthèse 9 être informé 10 expérience 11 forte personnalité 12 honnêteté 13 imaginaire 14 manager 15 notoriété 16 rassembleur 17 volontariste

G.3 Les qualités de maire



importante. Si on fait la somme des choix de «bon gestionnaire» et «le manager», cela devient 182 (74.2%). Dans une autre question concernant l'avenir de maire, beaucoup de maires notent la nécessité de la compétence gestionnaire ou managère par rapport à la qualité morale, la compétence administrative ou technique. Si on connait que 144 maires, dans l'ensemble, ont

fait des études, dans leurs carrières éducatives, concernant les domaines politiques, administratifs et légaux, il est curieux que le choix de «la connaissance des lois» est, avec «la notoriété», seulement 1 pourcentage de l'ensemble des choix. Cette compétence nous semble être estimée par les maires comme une compétence la plus inférieure. Ce nous semble que «la connaissance des lois» ne doit pas être estimée comme une condition suffisante, même si elle serait objectivement une des conditions nécessaires. Regardant les tendances respectives des partis, le P.C. montre la tendance fortement sociale, en choisissant «la capacité d'écoute» et «le rassembleur», tandis que les autres, premièrement le R.P.R., choisissent les éléments personnels comme «le volontariste». D'autre côté, le P.S. et le P.C. penchent aux éléments techniques comme «l'esprit de synthèse», tandis que le R.P.R., le U.D.F. et le sans étiquette penchent aux éléments idéaux comme «l'honnêteté». Mais dans ce graphique, il nous faut réaliser qu'il n'y a pas très grande différence entre les positions prises par les partis.

\* Les collaborateurs du maire

Le maire est le responsable définitif concernant les affaires économiques, sociales et culturelles, et la protection de la sécurité, ainsi que le président du conseil municipal. Nous allons voir les collaborateurs des maires, les réformes prioritaires, l'amélioration de la qualité du personnel, les difficultés dans une relation de maire avec les autres entités et les difficultés financières.

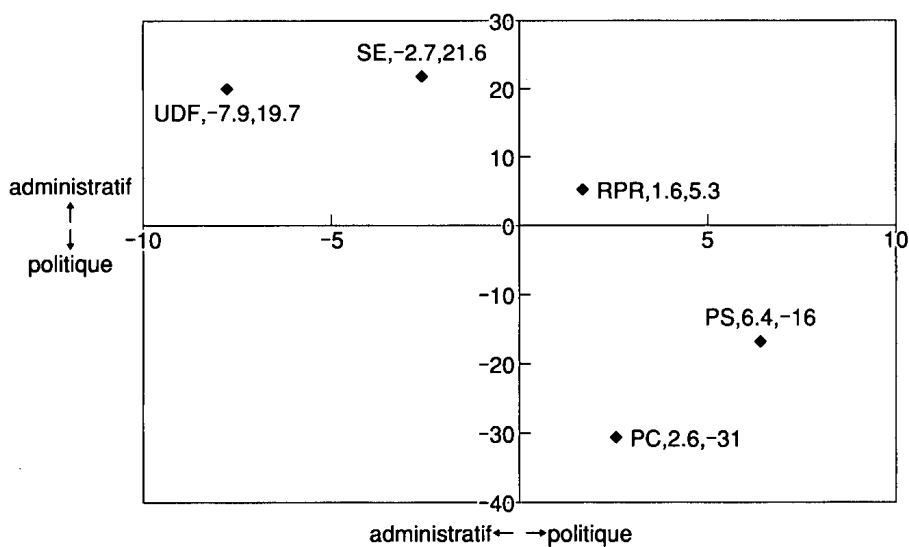
Pour bien assumer la gestion de la ville, le maire doit avoir besoin des conseils et des collaborateurs. Nous avons demandé aux maires comment pensent-ils les personnages qui leur donnent les conseils et les aides. La question est «Quelles sont les personnalités qui, de par leur fonction, peuvent le mieux vous aider?» Les choix sont «1 adjoints au maire, 2 cadres territoriaux,

3 conseiller général, 4 conseillers municipaux, 5 conseillers municipaux d'opposition, 6 conseiller régional, 7 député, 8 préfet ou sous-préfet, 9 les membres de mon parti politique, 10 maires d'autres communes, 11 député européen, 12 sénateur». On peut voir les résultats principaux dans le tableau 4. «Les maires adjoints» sont choisis le plus. Mais 77% de maires sélectionne aussi «les cadres territoriaux». Il est remarquable que les maires adjoints sont choisis un peu plus que les cadres territoriaux. Cela nous semble le caractère appui à la raison que les influences du parti politique sont fortes même au niveau munici-

Tableau 4 Les collaborateurs

	1	2	8	9	10
PC (27)	27	25	6	10	6
PS (82)	71	71	20	14	24
UDF (40)	36	27	11	1	9
RPR (46)	33	30	14	6	11
SE (50)	42	35	24	0	21
TOTAL (245)	209	188	75	31	71

G.4 Les collaborateurs



administratif: cadres territoriaux  
administratif: préfet

politique: adjoints au maire  
politique: membres du parti

pal. Les maires de non apparentés aux partis politiques, demandent, naturellement beaucoup d'aides au préfet et aux autres maires. Le tableau 5 rassemble les réponses de la question concernant les personnages dont le maire tient compte de l'opinion dans son action. Dans cette question, il y a le choix des personnages et des entités qui ne travaillent pas directement au milieu politique ou administratif. En considérant les résultats par rapport aux résultats observés dans la question concernant les personnes qui aident les maires, nous pouvons savoir plus correctement et plus stratifiquement le caractère des gestions des maires du point de vue des ressources personnelles. Dans cette question, les maires choisissent par l'ordre d'importance les 4 articles. Dans le tableau, on peut voir le somme des 4 choix par l'ordre d'importance des articles choisis. Par exemple, 160 maires choisissant premièrement les maires adjoints et 59 maires les choisissant deuxièmement, le totale est 219 choix. Par contre, concernant «les habitants de ma ville», premièrement 50, deuxièmement 33, troisièmement 62 et quatrièmement 49. L'aritle «les habitants de ma ville» est choisi par les maires aux chaques 4 ordres et le plus est troisième ordre. Pour compléter les analyses ci-avants, il est suffisant qu'on regarde les nombres totales des choix. Les adjoints au maires et les cadres sont choisis premièrement et deuxièmement comme dans le question-

Tableau 5 Les personnes dont le maire tient compte de l'opinion

	Adjoints	Cadres	Conjoint	C. G	C. M	C. oppo.	Consul.	Député	Habita.	Autre M	Préfet
PC (27)	26	23	0	3	13	1	1	0	26	2	2
PS (82)	70	72	11	2	39	7	12	1	68	6	13
UDF (40)	34	33	4	1	20	4	3	1	33	5	9
RPR (46)	40	32	8	3	17	2	4	0	34	3	15
SE (50)	49	43	11	4	26	5	5	2	33	18	17
Total (245)	219	203	34	13	115	19	25	4	194	34	56

Tableau 6 Le choix par l'ordre de l'article  
«les habitants»

	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup> .	3 <sup>ème</sup> .	4 <sup>ème</sup> .	TOTAL
PC (27)	8	3	9	6	26
PS (82)	19	9	28	12	68
UDF (40)	10	7	7	9	33
RPR (46)	9	6	10	9	34
SE (50)	4	8	8	13	33
TOTAL (245)	50	33	62	49	194

naire ci-noté. Il est raisonnable dans le développement de la démocratie des habitants que le choix de l'article «les habitants de ma ville» se situe en troisième ordre, et il s'écarte à une grande échelle de quatrième ordre («conseiller municipal»). 47% de maires a choisi «les conseillers municipaux», et ce nombre est deux fois plus que celui montré dans le tableau 4 ci-avant. Par contre, concernant les conseils aux personnages des niveaux supérieurs, les choix pour le «préfet» diminuent au 2 sur 3, et les autres choix baissent extrêmement (pour les conseillers généraux 75 → 13, pour les députés 75 → 4). Les maires semblent demander, pour élaborer des projets de la gestion de la ville, les conseils aux adjoints aux maires, aux cadres, aux habitants et aux conseillers municipaux, tandis qu'ils semblent demander, pour réaliser les politiques, les aides aux préfets et les conseillers de divers niveaux ainsi qu'aux adjoints aux maires et aux cadres. Regardant respectivement les tendances des choix des partis politiques, le P.S. et le U.D.F. inclinent relativement à choisir les «adjoints aux maires» et les «cadres», tandis que le sans étiquette, le R.P.R, surtout le P.C. estiment les adjoints aux maires comme des personnages importantes pour demander des avis. Est-ce que cela signifie que ces trois derniers assument leurs gestions municipales plus politiquement que les deux partis-là?

Par ailleurs, concernant l'écoute des opinions des habitants, le P. C. et le U.D.F. la considèrent fortement comme l'élément important, et le P.S. et le R.P.R. les suivent. On ne peut pas bien comprendre pourquoi les maires de sans étiquette estiment le plus bas parmi 5 groupes les opinions des habitants, même si on pense qu'ils semblent se baser sur sa notoriété au milieu des habitants. Est-ce que ce serait à la raison que leurs choix se dispersent aux plusieurs choix comme «conseillers municipaux», «les autres maires», «les préfets», etc. qui ne sont pas choisis tellement par les maires des autres partis? Ou bien, à cause de diversités idéologiques entre les maires de sans étiquette, il doit arriver qu'on ne peut pas discerner leur tendance de choix pour les habitants dans un même point de vue que celui des maires des autres partis politiques. Ou bien encore, il peut s'arriver que les diversités dites sont venues de l'effet qu'ils sont sans étiquette, et qu'ils se sont fiers de leur personnalité. En tout cas, on ne pourra pas avancer plus profondément l'analyse sur le choix inférieur des maires de sans étiquette pour l'opinion des habitants.

\* Les réformes prioritaires

Quelles sont les réformes prioritaires que les maires apercevoient dans leur gestion municipale? Nous avons proposé 10 articles, et leur avons demandés de choisir sans indiquer le nombre de choix. Les options sont relatives aux systèmes et applications de l'administration et du financement. Les articles qui ne sont pas inscrits dans le tableau sont «la mise en place de nouveaux impôts» et «la professionnalisation de la fonction de maire». 34 maires ont choisi celui-ci, et personne n'a pas choisi celui-là. Regardons le tableau. Les articles dans le tableau 7 sont 1 la réforme fiscale locale, 2 la modification de dotation de

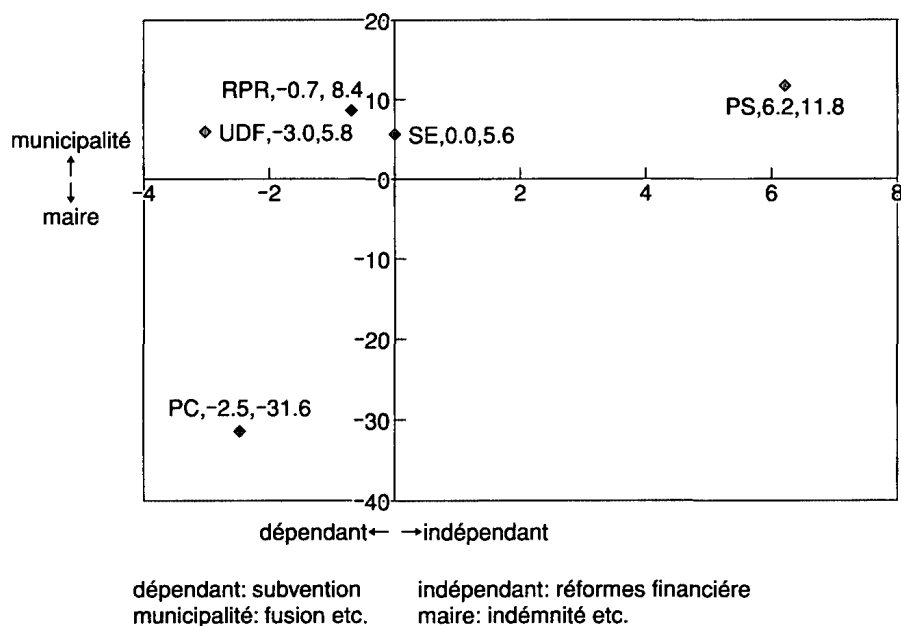
Tableau 7 Les réformes prioritaires

	1	2	3	4	6	7	8	10
PC (27)	24	26	0	3	1	1	1	4
PS (82)	67	61	9	55	14	15	10	17
UDF (40)	21	23	3	20	6	5	4	8
RPR (46)	22	23	5	23	10	7	5	5
SE (50)	32	33	7	32	7	9	2	13
TOTAL (245)	166	166	24	133	38	37	22	47

l'état, 3 la fusion de communes, 4 le renforcement de l'intercommunalité, 6 l'amélioration de la rémunération des maires, 7 l'amélioration des conditions de travail du maire, 8 le transfert de compétences aux départements, aux régions ou à l'État et 10 la formation des élus. Dans l'ensemble, beaucoup de maires ont choisi «la réforme fiscale locale», «la modification des dotations de l'état», «le renforcement de l'intercommunalité». 332 maires, au total, ont choisi deux premiers articles. Le nombre de choix concernant les réformes financières est égal à celui de choix concernant les toutes réformes administratives, y compris «professionalisation de la fonction de maire». En dépit de la réformes légales pour l'indépendance financière de la collectivité locale, il doit y rester beaucoup de problèmes à affronter pour les plusieurs niveaux gouvernementaux, comprenant l'Etat. Regardant respectivement les tendances des choix des partis politiques, parmi les maires des U.D.F., R.P.R. et sans étiquette, le choix est 50-60%, tandis que 80-90 % pour les maires des P.S. et P.C. C'est bien susceptible du point de vue de la Politique de Décentralisation depuis 1982 que le choix de l'article «transfert...» est le plus petit. La «fusion de communes» semble beaucoup plus difficile que le «renforcement de l'intercommunalité», mais elle est choisie partiellement par tous les partis excepté le P.C.



G.5 Les réformes prioritaires



Il y aura les projets avec peu de compétence pour la commune. Le P.C. semble négatif pour réaliser le «renforcement de l'intercommunalité». Concernant «l'amélioration de la rémunération des maires» et les autres, environ 20 % de maires a choisi comme les réformes prioritaires, sauf le P.C., et pour les «formations des élus», les groupes sont situés entre 10% (le R.P.R.) et 30% (le sans étiquette) environ. Pour savoir les types des partis politiques, il est utile de voir leurs positions dans le graphique. Tout d'abord, il faut remarquer qu'au axe des «x», il n'y a pas tant de distance (9.2 points dans l'ensemble), tandis qu'au axe des «y», il existe 43.4 points d'écart entre le P.S. et le P.C. Le P.S. se situe dans la position de type indépendant et municipal. Les maires de sans étiquette sont neutre du point de vue de l'indépendance et le dépendance, et sont un peu à côté du type municipal. Le R.P.R. est un peu dépendant et municipal, le U.D.F. est dépendant et un peu municipal et le P.C. est un peu dépendant et fortement dirigeant. La raison que la position du

P.C. sur l'axe des «y» est très éloignée des positions des autres groupes, elle doit être à cause que les maires du P.C. ont choisi relativement beaucoup la «formation des élus», et qu'ils s'intéressent très peu à la «fusion», et au «renforcement de l'intercommunalité». De toute façon, la position du P.C. est assez originale dans les plusieurs questions par rapport aux positions des autres groupes.

\* Améliorations de la qualité du personnel municipal

Dans la question mentionnée concernant les réformes prioritaires, nous avons vu en général les articles. On va voir ensuite l'organisation et la gestion interne de la mairie, surtout le biais par lequel le maire veut améliorer la qualité et gestion du personnel municipal. À la question, «vous paraît-il nécessaire d'améliorer la qualité de votre personnel?», dans l'ensemble, 227 maires (92.6%) ont répondu «oui». Et on a demandé aux maires de choisir le souhait entre 7 biais. Les articles qui ne sont pas dans le tableau, sont 5 «incitations financières de personnel» (54), 6 «facilitation de la gestion du personnel» (74), 7 «les embauches du personnel privé» (40). Tous les trois sont choisis par assez

Tableau 8 L'amélioration de la qualité du personnel

	1	2	3	4
PC (27)	3	6	12	23
PS (82)	33	24	37	56
UDF (40)	14	8	11	19
RPR (46)	17	12	12	22
SE (50)	23	16	16	24
TOTAL (245)	90	66	88	144

List des articles

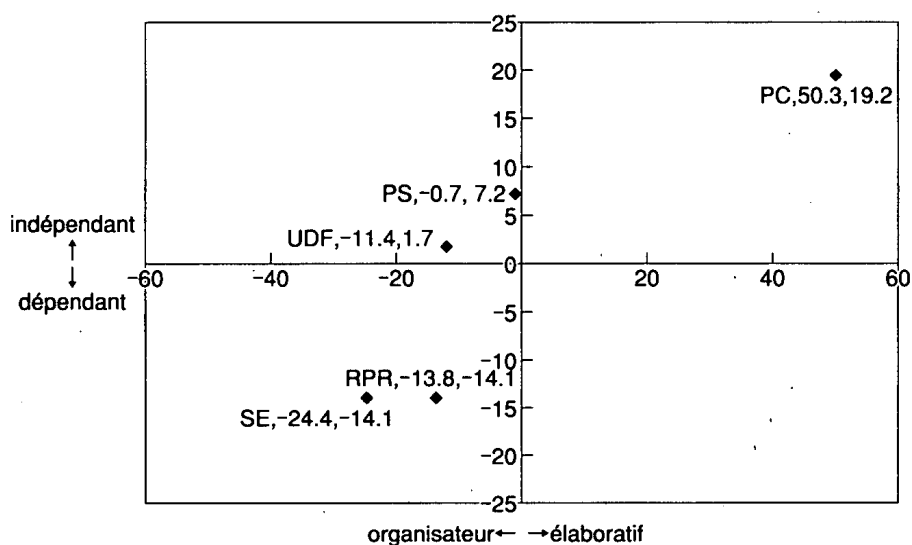
1 une réorganisation des services 2 des embauches de fonctionnaires qualifiés  
3 des formations pour les cadres 4 des formations pour le personnel

beaucoup de maires. Le 6 ressemble au 1, le 7 au 2 et le 5 au 4. Comme on voit dans le tableau 8, «les formations pour le personnel» sont choisies le plus, et en l'ajoutant le choix du numéro 5, le nombre total devient être 198 choix. La plupart des maires semblent penser que l'amélioration dans un sens large des conditions du travail du personnel améliore la qualité du personnel. La réorganisation et la facilitation de la gestion du personnel sont aussi choisies par 164 maires. Est-ce que les maires pensent qu'il vaut mieux d'améliorer la qualité du personnel avec l'utilisation temporelle de l'incitation budgétaire que les autres biais? Ce serait vrai que les premières soient plus faciles à réaliser que les deuxièmes. Mais il y aura des voix du point de vue de l'habitant qui demandent la réorganisation des services, y compris l'abaisse du nombre des personnels. Comme nous voyons tout de suite, cette manière d'amélioration doit être en contradiction avec leur attitude dans laquelle ils regardent les frais des personnels comme la quatrième raison de la difficulté budgétaire. Si on n'a pas besoin de charge budgétaire, les choses sont différentes. Pas mal de maires ont veulent améliorer la qualité de leur personnel par l'intermédiaire «des embauches de fonctionnaires qualifiés». Le nombre de choix 66 pour l'introduction de l'haute fonctionnaire est assez grand par rapport au nombre de choix 88 pour les formations des cadres. Est ce que les maires pensent que l'haute fonctionnel aie la qualité mieux que le personnel normal municipal, et qu'ils divisent améliorer la qualité du personnel en utilisant l'haute fonctionnaire comme une force de propulsion? En ce qui concerne cette hypothèse, il y aura, d'après l'enquête par Le Monde, peu de différence des qualités entre l'haute fonctionnaire et le personnel moyen de la municipalité. En tout cas, les maires sont éfforcés, avec leurs

collègues, d'améliorer la qualité du personnel pour le renforcement de l'indépendance municipale et l'accroissance de services, sans dépenser beaucoup d'argent.

Regardant le tableau respectivement les tendances des choix des partis politiques, le P.C. préfère le plus «des formations pour le personnel» (85%) et ensuite le P.S. (70%). Les trois autres l'ont choisi en 48%. En ce qui concerne la réorganisation des services, c'est le groupe de sans étiquette qui l'a choisie le plus (46%). Et ensuite, suivent-ils, le P.S. (40%), le R.P.R. (37%) et le U.D.F. (35%). Le P.C. l'a choisie le moins (3 sur 27-11%). Pour une façon intermédiaire, concernant les cadres, le P.S. les a choisis le plus (45%), et ensuite, le suivent-ils, le P.C. (44%), le sans étiquette (32%), le U.D.F. (27%) et le R.P.R. (26%). Pour «des embauchements de fonctionnaires qualifiés», les maires de sans étiquette les préfèrent le plus (32%), et ensuite le suivent-ils, le P.S. (29%), le R.P.R. (26%), le P.C. (22%) et le U.D.F. (20%). Nous voyons dans le graphique respectivement les tendances des

G.6 L'amélioration de la qualité du personnel



réorganisateur: réorganisation des services  
indépendant: formation pour les cadres

élaboratif: formation pour les cadres  
dépendant: embauches de fonctionnaires qualifiés

choix des partis politiques. Le parti communiste se situe au type extrêmement élaboratif et assez indépendant, le P.S. au type neutre et un peu indépendant, le U.D.F. au type certainement organisateur et neutre, le R.P.R. au type certainement organisateur et dépendant et le sans étiquette au type assez organisateur et certainement dépendant. Le P.C. semble incliner fortement à la protection du personnel, le travailleur, et le U.D.F., le R.P.R. et le sans étiquette, ils semblent viser le développement des services par les réorganisations. Ou bien, on pourrait commenter dans un sens complètement opposé. Ce sera en ce moment hors de notre analyse.

\* Les difficultés auxquelles les maires se confrontent.

Les maires doivent être confrontés aux difficultés diverses, en gérant les affaires de leurs communes. Nous leur avons demandé sur ce thème en proposant 8 choix. Tandis que nous avons analysé en haut les 25 matières ou contenus problématiques auxquels les maires sont confrontés, les difficultés ci-prises sont celles rapportées aux acteurs dans la vie publique locale ou au système et à la mesure actuelle. Les groupes des habitants, le conseil municipal, le secteur administratif, la loi actuelle de l'administration communale. Ailleurs, nous avons demandé aussi concernant l'administration de la commune, relative aux groupes, personnes ou compétences importants. Nous allons citer dans les cas nécessaires, les commentaires sur ces questions.

Comme on voit dans le tableau 9, les 245 maires choisissent 325 options. 1.33 pour chaque maire. Dans l'ensemble, il ne nous semble qu'ils n'ont pas tant de difficulté dans leur gestion communale. Les choix 1 et 6 ne doivent pas normalement être les options raisonnables dans la vie politique, surtout dans le système français. L'ordre de la loi actuelle (8), les conseillers

d'opposition (5), les groupes d'impression (2) sont choisis à l'intention de notre question. Par ailleurs, contrairement à notre prévisoin, il n'y a pas beaucoup de maires qui se sentent les difficultés dans les relations entre le maire et le préfet ou les employés municipaux. S'il y aura des difficultés pour des employés, cela signifie la manque du pouvoir de gouvernance du maire qui doit intégrer ses talents pour bien gérer la mairie. En plus, après que le maire soit élu, pouvant changer certains cadres dans la mairie, il n'aurait pas les embarras prévus. Quand le maire aura un grand projet, comme le POS, la nouvelle construction de l'école et les affaires de l'assistance publique, il doit collaborer avec le préfet et le président du conseil départemental, et il doit éviter les difficultés, ou bien ne pas développer au moins certain problème difficile qui s'est arrivé. Tandis que les maires de P.S., U.D.F., R.P.R. et S.E. n'ont pas beaucoup de difficultés, le 40% des maires communistes s'est confronté à la difficulté dans la relation avec le préfet. Les maires, les uns les autres, surtout les maires avoisinants, doivent collaborer, en affrancisant leur différence politique et tel ou tel intérêt propre, pour assumer le plan d'agglomération, l'intercommunalité et les autres

Tableau 9 Les difficultés

	1	2	3	4	5	6	7	8	TOTAL
PC (27)	2	1	0	11	6	0	2	20	42
PS (82)	1	31	8	13	32	1	24	32	142
UDF (40)	1	12	7	6	13	2	11	18	70
RPR (46)	1	18	4	7	12	2	6	22	72
SE (50)	1	17	8	9	23	3	10	28	99
TOTAL (245)	6	79	27	46	86	8	53	120	325

La list des articles

1 mon parti 2 groupe d'impression 3 fonctionnaire 4 préfet  
 5 conseillers d'opposition 6 conseillers majoritaires 7 autre ville  
 8 loi actuelle

projets. En totalité, environ 22% des maires a des difficultés pour collaborer ou s'entendre.

Les maires des P.S., U.D.F. et S.E. ont pas mal de difficultés, et les maires du R.P.R. et surtout du P.C. n'ont pas tant de difficultés. En moyenne, environ 33% des maires a des difficultés dans la relation avec les groupes d'impression. Nous n'avons pas bien déterminé le caractère de groupe d'impression dans notre questionnaire. Les maires doivent compter les groupes non organisés. Il peut y avoir, par exemple, un groupe des 4 ou 5 habitants qui demande sans cesse les petites choses. Du point de vue de la démocratie municipale, il serait normal que les maires aient les difficultés provenant des demandes des groupes de pression. Nous pouvons pénétrer un peu plus en détail des groupes importants par les réponses de l'autre question. Les résultats totalisés sont dans le tableau 10. Parmi 17 articles, l'ordre des choix des groupes importants est premièrement le groupe sportif, et ensuite le groupe des entreprises, le groupe de la jeunesse et les autres. Il est étrange que les groupes des handicapés, des consommateurs, et surtout les syndicats sont estimés peu comme des groupes importants, même par les maires

Tableau 10 Les groupes importants

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	
PC (27)	8	1	3	19	12	3	5	15	3	13	1	1	7	0	9	0	2	4	106
PS (82)	15	5	37	65	18	24	13	41	12	40	1	8	9	6	21	4	6	3	328
UDF (40)	9	6	14	23	7	16	8	17	4	13	1	1	2	3	9	1	4	3	141
RPR (46)	12	3	19	33	7	28	6	20	3	17	1	6	3	7	9	0	8	4	186
SE (50)	11	1	21	40	10	17	10	23	7	15	2	5	5	4	15	1	10	2	199
T (245)	55	16	94	180	54	88	42	116	29	98	6	21	26	20	63	6	30	16	960

List des articles

1 caritatifs 2 consommateurs 3 culturels 4 sportifs 5 chômeurs  
 6 commerçants 7 défenseurs de l'environnement 8 entreprise 9 étrangers  
 10 jeunes 11 handicapés 12 militaires 13 partis politiques  
 14 religieux 15 retraités 16 syndicats 17 estivants 18 autre

de socialiste et communiste. Quant aux maires de gauche, ils doivent tenir compte les propositions des syndicats en avance de l'élaboration de leurs politiques publiques. Les demandes des groupes des handicapés et des consommateurs, est-ce qu'elles sont faibles ou canalisées aux autres structures nationaux, régionaux ou départementaux? Il y aura les autres groupes, comme les groupes des agriculteurs, des sages femmes, des parents d'école, etc. qui ne sont pas insérés dans notre question. Ces multiples groupes peuvent être d'un côté la matrice des votes à l'élection, et d'autre côté le corps qui demande son propre intérêt. Et les maires sont obligés de bien coordonner leurs forces ambiguës. De toutes façons, en retournant à la question posée concernant les groupes qui donnent les difficultés aux maires, 30% des maires du R.P.R. et des autres partis s'affronte les difficultés. Mais il est caractéristique que seul 3% des maires de P.C. se sente les difficultés pour ces groupes.

35% des maires éprouve des difficultés avec les membres de l'opposition à allier sa politique municipale au quotidien. Cette proportion nous semble signifier deux choses. D'un côté, elle est compréhensible en France où plus de 80% des maires est apparent au parti politique. En France, la politique ou la gestion peut être politisée même dans la vie locale. Il y aura donc toujours une sorte de rapport tendu dans la gestion municipale, pour continuer leur gouvernance du point de vue de la puissance du parti politique. D'autre côté, le maire et ses collègues majoritaires ont un grand pouvoir légalement par rapport aux membres d'opposition. La majorité est toujours la majorité de grande absolue durant leur mandat électif. Le conseil municipal est parfaitement présidé par le maire et ses adjoints. À ce point de vue, 35% est assez grande raison. Quand 86 maires disent qu'ils



ont les difficultés, ils doivent évoquer l'influence générale des activités des groupes d'opposition y comprises celles dans la rue. Dans ce cas, le maire doit préparer la discussion inattendue et persuader les habitants de sa politique. Assez beaucoup de maires de S.E. (46%), P.S. (39%), ont des difficultés, tandis que les proportions des maires qui les ont dans trois autres partis sont 34% (U.D.F), 26% (R.P.R), et 22% (P.C).

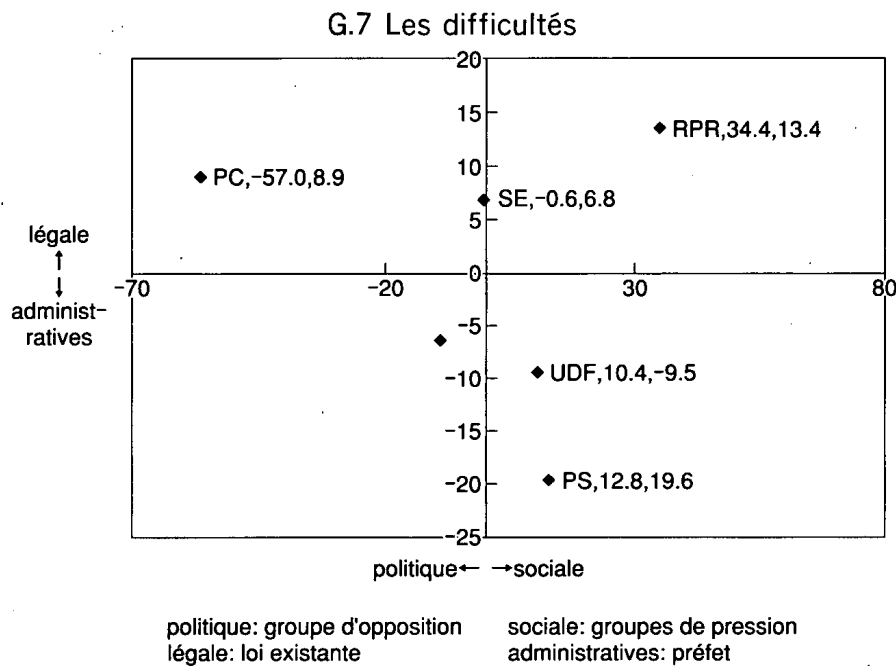
Concernant les lois existantes, beaucoup de maires se sentent toujours les difficultés de les s'approprier, même si les compétences municipaux élargissent par la suppression de la tutelle et par les autres améliorations achevées dans les Codes des Communes. Cela signifie qu'il existe encore les plusieurs problèmes à affranchir dans le système actuel. Malgré qu'on ne puisse pas confirmer le genre de difficulté à l'égard de la loi existante, la difficulté financière de la collectivité municipale doit être la première. Dans une analyse suivante de l'autre question sur les difficultés financières, nous allons nous référer aux réponses, pour confirmer un peu plus clairement les difficultés légales. Environ la moitié des maires des U.D.F., R.P.R. et du groupe de sans étiquette indiquent les difficultés causées par les lois existantes. La raison des maires de P.S. qui font les remarquer diminue un peu, tandis que plus de 70 % des maires du P.C. se sentent toujours les difficultés à l'égard des lois existantes.

Sur le sujet des difficultés auxquelles les maires se confrontent, regardons le graphique 7. Même si on ne peut pas déterminer les raisons par lesquelles chaque groupe se situe dans le graphique, nous pouvons faire des conjectures. Le P.S. et le R.P.R., en tant que deux partis responsables aux gouvernement national et local, se situent dans le domaine social, plus que dans le domaine politique (prépondérance politique au opposant, soin

aux groupes de pression). Le P.S. veut résoudre les problèmes du point de vue administrative, parce que c'est lui qui a dirigé la rénovation légale de la collectivité territoriale depuis 1982 sous la présidence de F. Mitterrand. Le R.P.R. semble chercher plus de compétence de la localité. On ne sait pas ici, si cela s'arrivé d'une idéologie de libéralisme en général des maires du R.P.R. ou des difficultés diverses auxquelles il se confronte concrètement. Le U.D.F., en tant que le parti collaborateur du R.P.R., et à cause d'instabilité comme une force politique, nous semble s'efforcer d'assumer les résultats administratifs. Le groupe de sans étiquette, même s'il garde l'indépendance, doit réunir les forces pour affranchir les obstacles légales. Le P.C. se situe dans le domaine politique et légale. Est ce que ce sera parcequ'il n'a pas le pouvoir au niveau national, ou qu'il n'y a pas de problème à l'intérieure de sa commune?

\* Les difficultés financières

Nous avons vu que les réformes financières sont premières à

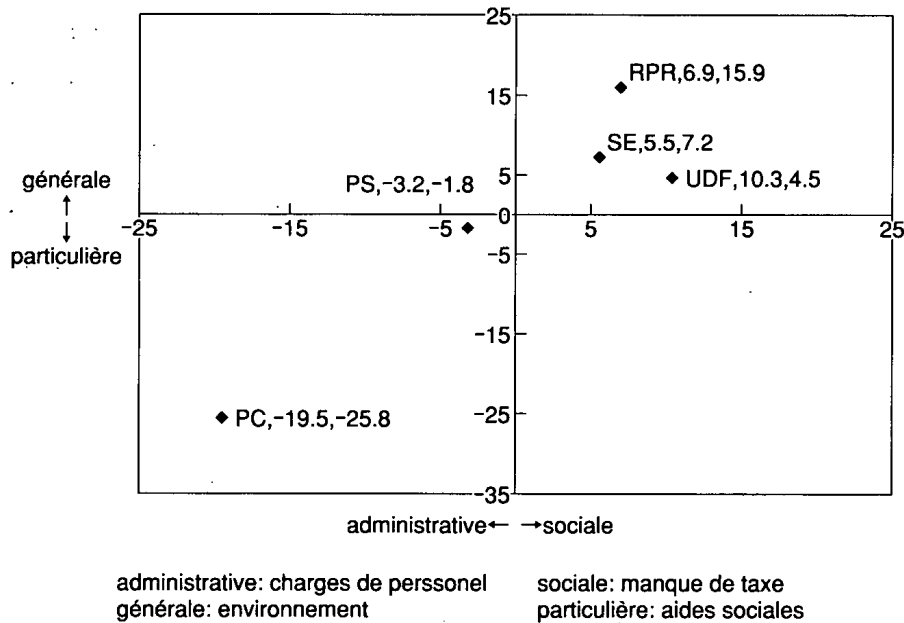


affrontés. Qu'est-ce que c'est exactement les difficultés financières à résoudre? Ou bien, quelles sont les principales sources des difficultés financières pour les communes? Nous avons demandé aux maires de choisir les articles principaux parmi 10 options. Il faut noter d'abord que l'article 2 («l'augmentation des charges financières») est vague et trop général comme une option, même s'il est choisi par 94 maires, et que les autres articles sont choisis par peu de maire, 5 «demande accrue des moyens de transports» -5choix, 6 «diminution des droits de mutation» -11choix. Dans le tableau 11, l'article 1 est «accroissement des charges de personnel», 3 «manque de taxe professionnelle», 4 «désengagement de l'état», 7 «augmentation des aides sociales», 8 «décentralisation», 9 «augmentation des charges liées à la demande des administrés», 10 «mise aux normes européennes». Nous ne discutons pas ici quels sont concrètement les contenus du «désengagement de l'état». Mais il est possible qu'on pense que le «désengagement de l'état» a été procédé sans donner les ressources financières aux communes. Le «désengagement de l'état» semble être donc regardé par les maires comme une raison la plus importante de la difficulté financière. Tous les communistes l'ont choisi. Et les autres groupes l'ont choisi aussi du 70% au 90%. Concernant les «aides sociales», il

Tableau 11 Les difficultés financières

	1	3	4	7	8	9	10
PC (27)	5	10	27	20	6	4	3
PS (82)	31	34	74	63	34	32	9
UDF (40)	20	25	33	21	13	19	4
RPR (46)	28	23	34	23	18	25	4
SE (50)	28	23	41	29	19	29	11
TOTAL (245)	112	115	209	156	90	109	31

## G.8 Les difficultés financières



est compréhensible que les dépenses pour ces affaires devraient être une des raisons de la difficulté financière, puisqu'on est obligé de poursuivre la société de bien-être publique. Plus de 50% de maires des R.P.R., U.D.F., sans étiquette et plus de 70% du P.S. et du P.C. les ont choisies. Ensuite, 58% de sans étiquette a choisi «la demande des habitants», tandis que les communistes ne l'ont pas choisie beaucoup (14%). Pour «les charges de protection de l'environnement», les maires du PS les ont choisies le plus (41%), et les maires du P.C. les ont choisies le moins (22%).

#### 4 Rénovation administrative et politique

##### \* Appréciation de la Décentralisation

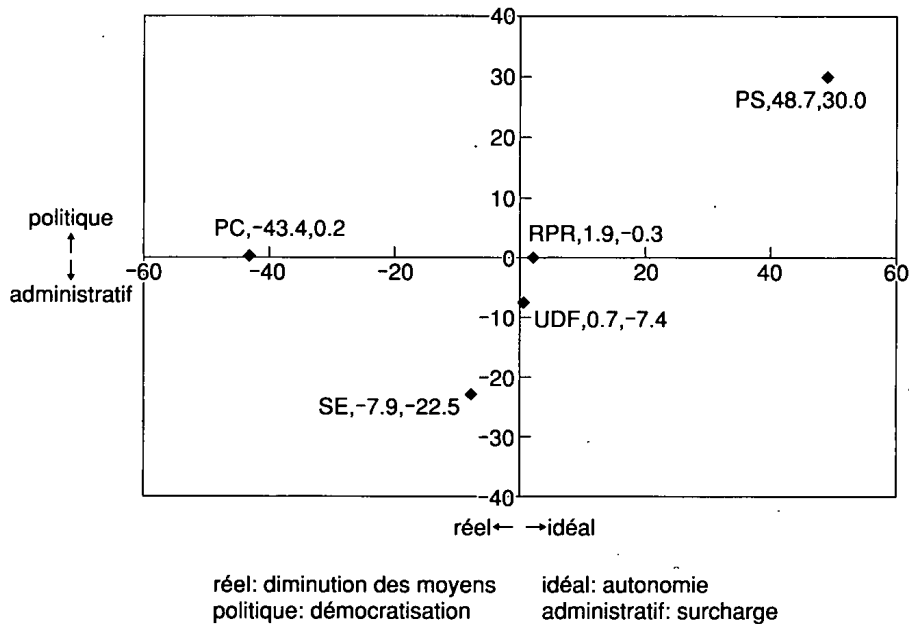
Nous avons demandé aux maires l'évaluation de la Décentralisation. La question exacte est «Qu'a apporté la politique de la décentralisation depuis 1982 à votre ville». Les 10 articles sont proposés dans notre question «1 une grande

autonomie, 2 des moyens financiers accrus, 3 une évaluation du statut de maire, 4 une diminution des moyens financiers, 5 démocratisation de la politique locale, 6 politisation de la vie locale, 7 une surcharge de responsabilité, 8 politisation accrue des élections locale, 9 une surcharge de travail, 10 accroissement de la conscience politique des citoyens, 11 autres». L'article le plus choisi est 7, 171 choix. L'article 3 est choisi par 26 maires, le 8 est 23, le 6 est 21, le 2 est 7, et le 11 est 14. 67% des maires (U.D.F.-75%, S.E.-72%, P.C., P.S., R.P.R.-63%) a jugé que la Décentralisation leur a imposé une surcharge de responsabilité. Cela peut signifier d'un point de vue un développement des intérêts des habitants. L'article 1 (total-62%, P.S.-80%, P.C.-38%) est aussi choisi par beaucoup de maires. Même si le maire et les fonctionnaires municipaux se sentent être pris de plus en plus de leur travail, il peut être certain qu'ils apprécient de mieux en mieux la croissance de l'indépendance ou l'autonomie municipale. Un certain nombre des maires socialistes choisit l'article 5 et l'article 10. Cela veut dire que la Décentralisation a apporté dans la vie locale une plus de démocratisation politique. D'autre côté, «une diminution des moyens financiers» est choisi par 102 maires (42%), et son choix indique le taux écrasant par rapport à celui de «des moyens financiers accrus» (2.7%). L'

Tableau 12 L'appréciation de la Décentralisation

	1	4	5	9	10
PC (27)	10	21	6	8	1
PS (82)	66	18	34	30	14
UDF (40)	20	16	9	16	3
RPR (46)	28	23	6	15	7
SE (50)	24	24	9	22	3
TOTAL (245)	148	102	64	91	28

## G.9 L'appréciation de la Décentralisation



autonomie financière qui réalise concrètement l'autonomie municipale est en général approuvée par la loi en 1982. Mais la méthode de répartition financière entre l'état et trois niveaux de collectivité correspondant les affaires de chaque gouvernement n'est pas encore améliorée. L'autodétermination du taux des impôts locaux dépende à l'activité économique et à l'état politique et social de chaque collectivité locale. Le problème de la quantité pertinente d'une commune sera posé du point de vue financière aux maires et à l'Etat. Mais il est toujours le projet difficile à résoudre en France.

Analysons les positions des partis politiques suivant le graphique 9. Le Parti Socialiste prend la position fortement idéale et politique. En tant que la majorité présidentielle et parlementaire, et que l'auteur d'une proposition de la loi de la Décentralisation, le P.S. semble prendre la position bien favorable à cette loi. Ce qui me semble curieux, c'est que la position du Parti Communiste est excessivement symétrique par rapport

à la position du P.S. sur l'axe des «x» (un écart de 92 points). Est-ce que ce sera à cause qu'il n'est pas la majorité gouvernementale, même s'il prête de temps en temps son concours au P.S.? Ou bien, le programme politique du P.C., ne permet-il pas la Décentralisation? Ou bien encore, les maires du P.C., n'ayant pas tant de relation avec les hommes politiques aux niveaux supérieurs, sentent-ils bien la difficulté de recueillir les ressources financières? En se balançant sur l'axe des «x», il nous semble que les maires du P.C. apprécient le certain succès dans la loi de la Décentralisation. Finalement, est-ce qu'ils demandent la Décentralisation radicale qui devra réaliser l'autonomie municipale avec les finances abondantes de la ville. Les maires du R.P.R. se situent presque au centre. Les maires du U.D.F. s'inclinent un peu au côté de l'administratif. Accueillant en principe la loi de la décentralisation, deux partis doivent accepter la loi comme un des développements de la démocratie locale. Il nous semble que les deux partis doivent avoir la position de réalisme comme les partis qui ont des expériences du gouverneur. Les maires de sans étiquette sont un peu réaliste et assez administratif. L'absence de l'aide du parti politique, la non existence des collègues dans les plusieurs structures, le caractère managère et indépendant des maires de sans étiquette, est-ce que ce sont des raisons qu'ils prennent les attitudes ou tendances ci-dessus? Comme le dit le maire de Saint-Pol-sur-Mer, il y aura des ruses dans les réseaux. Par contre, n'ayant pas tant des réseaux centre-local, les maires de sans étiquette doivent être obligé à surmonter beaucoup de difficultés dans le temps de décentralisation. Pour résoudre ces difficultés, ils doivent chercher les collaborateurs qui appartiennent à parti politique, en même temps de demander au préfet et les autres personnages

administratifs et politiques.

\* Cumul des mandats

Prenons le cumul des mandats comme un des problèmes typiquement français. On ne pourra pas univoquement déterminer le sens et nonsens du cumul des mandats, parcequ'il y a plusieurs raisons historiques et politiques pour l'existence de ce système. En 1985, le gouvernement socialiste a réduit le cumul en trois mandats. Les maires comment pensent ils au cumul des mandats eux-même ? Nous leur avons posé deux questions, une pour les mérites du cumul des mandats, autre pour les démérites. Voyons l'état des choix des articles qui ne sont pas montrés dans le tableau suivant. Concernant les démérites, 18 personnes ont choisi l'article «affaiblissement des divers pouvoirs», 17 pour «autre» et 15 pour «manque de variété des points de vue». Et concernant les mérites, 17 pour «plus de collaborateur», 15 pour «facilitation de carrière politique» et 13 pour «autre». En passant au tableau, nous pouvons savoir que le total du nombre des maires qui ont choisi les mérites (458) dépasse celui pour les démérites (354). Si on demande aux maires simplement l'appréciation du cumul des mandats dans une autre forme, ils pourront incliner à un autre choix, à la réponse plutôt négative. Il est clair dans cette question que beaucoup de maires ont

Tableau 13 Les mérites et les démérites du cumul des mandats

démérites	Mauvaise image	Réponsa-bilités	Manque de temps	Dispersion des tâches	mérites	rémunérations	notoriété	Mieux informé	projets
PC(27)	1	5	18	9	PC	1	6	10	17
PS(82)	26	20	62	36	PS	18	40	44	63
UDF(40)	6	4	23	20	UDF	7	19	20	33
RPR(46)	5	7	22	15	RPR	8	27	23	33
SE(50)	13	5	34	23	SE	6	26	18	39
TOTAL(245)	51	41	159	103	TOTAL	40	118	115	185



d'accord au système du cumul des mandats. Même parmi les maires du P.C., le nombre des mérites dépasse celui des démérites. Le taux des démérites aux mérites sont 87% pour le P.S., 84% pour les maires de sans étiquette, 67% pour le U.D.F., 54% pour le R.P.R. 53% des maires de gauche et 63% des maires de droite pensent le cumul des mandats soit comme nécessaire, soit réel. En effet, parmi les 245 maires qui nous ont répondu, 157 maires (64%) ont autre mandat électif. En regardant l'état des réponses par les maires sur la question concernant le cumul des mandats, il est compréhensible que l'abolition totale de ce système n'avance pas facilement dans un milieu politique de la France, même si pas mal de maires réalisent ses démérites.

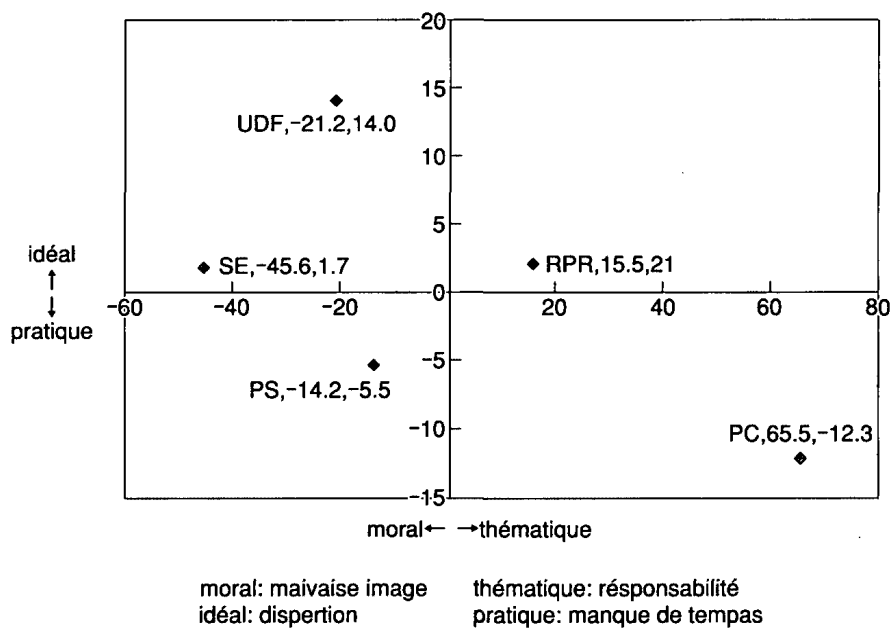
Mais, quel genre d'avantage reçoivent-ils, les maires, par le cumul des mandats? Le cumul des mandats favorise, plus de 70% des maires pense, «l'aboutissement de certains projets». Les projets dont on parle ici, doivent être assez grands projets qui demandent les aides financières et techniques. Cela signifiera que la plupart de maires pensent le cumul des mandats comme favorable pour développer sa commune. Il nous semblent que le cumul des mandats atténue dans un sens l'extrême centralisme administratif et financier. Pour l'amélioration et même l'abolition du cumul des mandats, il faudra aussi l'atténuation du pouvoir de l'État pour l'indépendance de la commune. Autre que la raison principale ci-dessus, environ la moitié des maires choisit des raisons sociales et techniques, comme «la notoriété supplémentaire pour la ville» et «être mieux informé». Environ 16% de maires sélectionne la raison rémunérative de l'homme politique. Historiquement, le mandat du maire est considéré comme honorifique. Au moment de notre enquête, la rémunération du maire de la ville de 30 mille habitants a été environ 14000

francs par mois. Nous voyons dans l'autre question qu'une des raisons principales de la continuité d'exercice de profession est «l'insuffisance de l'indemnité». D'autre côté, plus de 65% de maires travaille plus de 40 heure par semaine pour sa ville. Pour améliorer ou abolir le système du cumul des mandats, il faudra augmenter la rémunération du maire deux fois plus que maintenant par exemple. Dans ce cas là, la fusion des villes peuvent être approchée de l'autre point de vue, parce que le maire de la ville de mille habitants ne travaille pas tellement. Regardant séparément les options des partis politiques, concernant «l'aboutissement de certains projets», il y a par ordre le U. D.F. (82%), le S.E., le P.S., le R.P.R. et le P.C. (63%). Concernant la rémunération, il y a par ordre le P.S. (22%), le U.D.F., le R.P. R., le S.E. et le P.C. (4%). Pour les inconvénients, ensuite, l'article de «la manque du temps» est sélectionné le plus par les maires (45%). Les articles de «la dispersion des tâches» et de «la mauvaise image» sont choisis par le 21% des maires. Regardant séparément les partis politiques, concernant «la manque du temps», il y a par ordre le P.S. (76%), le S.E., le P.C., le U.D.F. et le R.P.R. (48%) et concernant «la mauvaise image», le P.S. (32%), le S.E., le U.D.F., le R.P.R. et le P.C. (4%). Beaucoup de maires socialistes se sentent les inconvénients du cumul des mandats du point de vue pratique, tandis que plus de moitié des maires du R. P.R. semblent régler le temps pour assumer leurs mandats. 26 sur 27 maires communistes ne craignent pas d'avoir une mauvaise image, et 1 sur 3 des maires socialistes y craignent.

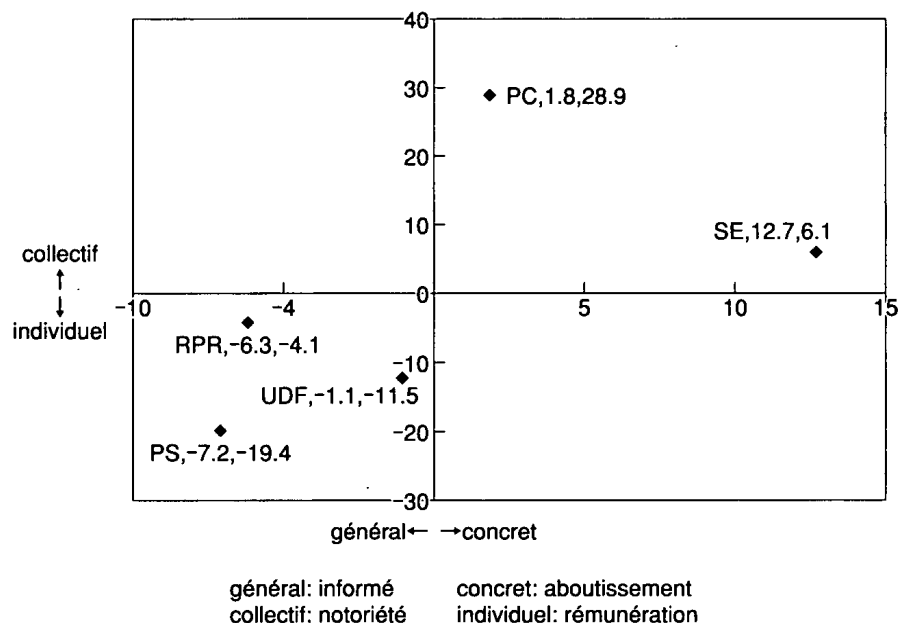
Nous pouvons bien discerner dans les graphiques 10 et 11 les positions des partis au sujet du cumul des mandats. Pour les démérites, les communistes sont fortement thématiques et assez pratiques, les R.P.R. sont assez thématiques et un peu idéals, les

U.D.F. sont assez morales et idéals, les sans étiquette sont fortement morales et un peu idéals, et les socialistes sont assez morales et un peu pratiques. Les communistes et les sans étiquette sont fortement opposés sur l'axe des «x» (moral-thématique). Est-ce que ce serait à cause que les communistes ont une forte base idéologique et une faculté d'organisation, tandis que les sans étiquette, n'ayant pas l'idéologie spécifique, se sentent bien l'appréciation des habitants, en se comptant sur leur puissance personnelle? Pour les mérites, on ne peut pas regarder dans le graphique 11 très grande distance entre les groupes politiques comme celle des démérites. Il y a quand même une remarquable opposition entre les communistes et socialistes sur l'axe des «y» (collectif-individuel). Ce serait à cause que même si presque la moitié des socialistes choisissent l'article de «la notoriété», à peu près deux fois plus que les communistes, 26 communistes ne choisissent pas l'article de «la rémunération», à peu près 1/6 de socialistes. Les sans étiquette s'inclinent le plus à l'article de «l'

G.10 Les démérites



## G.11 Les mérites



aboutissement de projet». Est-ce que ce serait à cause qu'ils ont besoin d'accumuler l'influence par le cumul des mandats, en manquant souvent les collaborateurs politiques de plusieurs niveaux, ou qu'ils sont certaine sorte d'arriviste?

Pour terminer ce chapitre, je dois remercier l'Association de Maires Français, l'Assemblée nationale, l'Ambassade du Japon à Paris et notamment tous les maires qui ont répondu très sincèrement à notre enquête. Je remercie l'ancien président de C2F Conseil, monsieur Favraud, pour sa collaboration suggestive persévérante à mon projet.

〔Le Questionnaire〕

Mairie de :

Code postal :

*Nous remercions par avance le Maire de bien vouloir répondre personnellement au présent questionnaire. Les conclusions des analyses n'en auront que plus d'intérêt et plus de portée. Elles permettront une meilleure compréhension et un rapprochement entre la France et le Japon.*

*Chaque élu qui nous retournera ce questionnaire sera informé des résultats de l'enquête.*

Nom et prénom du Maire :

A - Concernant les points de vue que vous aurez exprimés dans le document qui suit, nous autorisez-vous à citer éventuellement votre nom dans les publications qui résulteront de cette enquête ? **oui**  **non**

B - Pour permettre un approfondissement de notre enquête, acceptez-vous de nous accorder, par la suite, un entretien ? **oui**  **non**

Si vous acceptez, nous prendrons ultérieurement contact avec votre secrétariat pour arrêter un rendez-vous à votre convenance.

**A - VOTRE VILLE**

1 - Combien d'habitants y a-t-il dans votre Ville ?

2 - Votre Ville est-elle ?  
banlieue d'une autre ville   
isolée dans la campagne   
métropole régionale

3 - Y a-t-il 2 ou 3 "images" attachées à l'identité de votre Ville ? Si oui, lesquelles ?  
(exemple de SOCHAUX : "Peugeot" et "football")

4 - Parmi les groupes, constitués ou non, désignés ci-après, quels sont les **4 groupes** qui ont le plus d'importance dans la vie de votre Ville ?

<input type="checkbox"/> caritatifs	<input type="checkbox"/> défenseurs de l'environnement	<input type="checkbox"/> partis politiques
<input type="checkbox"/> consommateurs	<input type="checkbox"/> entreprises	<input type="checkbox"/> religieux
<input type="checkbox"/> culturels	<input type="checkbox"/> étrangers	<input type="checkbox"/> retraités
<input type="checkbox"/> sportifs	<input type="checkbox"/> étudiants / jeunesse	<input type="checkbox"/> syndicats
<input type="checkbox"/> chômeurs	<input type="checkbox"/> handicapés	<input type="checkbox"/> touristes ou/et estivants
<input type="checkbox"/> commerçants	<input type="checkbox"/> militaires	<input type="checkbox"/> autre ? =>

5 - Cochez les thèmes qui correspondent aux problèmes essentiels auxquels vous êtes confronté(e) dans votre Ville :

<input type="checkbox"/> démocratie locale	<input type="checkbox"/> relations avec les groupes d'influence
<input type="checkbox"/> relations avec les structures administratives	<input type="checkbox"/> travail en équipe des élus locaux
<input type="checkbox"/> chômage / emploi	<input type="checkbox"/> harmonie grandes surfaces / commerces
<input type="checkbox"/> équilibre des taxes: particuliers / professionnels	<input type="checkbox"/> ressources financières
<input type="checkbox"/> dessertes de la ville	<input type="checkbox"/> plan de circulation
<input type="checkbox"/> transports en commun	<input type="checkbox"/> plan d'occupation des sols
<input type="checkbox"/> réhabilitation de logements	<input type="checkbox"/> construction de logements sociaux
<input type="checkbox"/> construction pour l'accession à la propriété	
<input type="checkbox"/> circulation - prévention des accidents	<input type="checkbox"/> protection des personnes et des biens
<input type="checkbox"/> respect de l'environnement	<input type="checkbox"/> ramassage et traitement des déchets
<input type="checkbox"/> aide sociale	<input type="checkbox"/> cohabitation culturelle
<input type="checkbox"/> affaires scolaires	<input type="checkbox"/> animations diverses
<input type="checkbox"/> animations de rue	<input type="checkbox"/> activités sportives

6 - Quelles sont les personnalités qui, de par leur fonction, peuvent le mieux vous aider ?

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> adjoints au maire                   | <input type="checkbox"/> député                             |
| <input type="checkbox"/> cadres territoriaux                 | <input type="checkbox"/> préfet ou sous-préfet              |
| <input type="checkbox"/> conseiller général                  | <input type="checkbox"/> les membres de mon parti politique |
| <input type="checkbox"/> conseillers municipaux              | <input type="checkbox"/> maires d'autres communes           |
| <input type="checkbox"/> conseillers municipaux d'opposition | <input type="checkbox"/> député européen                    |
| <input type="checkbox"/> conseiller régional                 | <input type="checkbox"/> sénateur                           |

## B - ELECTION

7 - Quelles sont les 4 raisons essentielles qui vous ont incité(e) à vous présenter aux élections?

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> améliorer la vie locale | <input type="checkbox"/> demandes d'élus         | <input type="checkbox"/> suite logique de carrière |
| <input type="checkbox"/> combattre des idées     | <input type="checkbox"/> mon caractère de leader | <input type="checkbox"/> transposer mon savoir     |
| <input type="checkbox"/> défendre ma ville       | <input type="checkbox"/> promouvoir des idées    | <input type="checkbox"/> vide politique            |
| <input type="checkbox"/> demande d'associations  | <input type="checkbox"/> représenter mon parti   | <input type="checkbox"/> autre ? =>                |

**info japon :**

*Un fonctionnaire japonais, par exemple, est tenu de démissionner de son poste avant même de se présenter à une élection. En cas d'échec, il ne pourra pas être réintégré dans son travail.*

8 - Quels sont les 3 éléments essentiels qui ont contribué à votre élection ?

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> l'absence d'une opposition forte   | <input type="checkbox"/> ma notoriété                   |
| <input type="checkbox"/> mon appartenance politique         | <input type="checkbox"/> mon programme électoral        |
| <input type="checkbox"/> la division de l'opposition        | <input type="checkbox"/> la qualité de ma communication |
| <input type="checkbox"/> ma formation                       | <input type="checkbox"/> mes réussites antérieures      |
| <input type="checkbox"/> les personnes qui m'ont soutenu(e) | <input type="checkbox"/> autre ? =>                     |

## SAPPORO HOGAKU 14-2 (2003)

9 - Combien de personnes ont travaillé pour vous lors de la dernière campagne électorale? (bénévolement ou non)

a) en permanence :

< 5       6 ~ 10       11 ~ 15       16 ~ 20       > 20

b) de façon épisodique :

< 10       11 ~ 20       21 ~ 30       31 ~ 50       > 50

### *info japon :*

*Le maire est élu indépendamment des conseillers municipaux. Ce sont deux élections différentes, mais toutes les deux au suffrage universel. Les candidats sont au nombre de deux ou trois pour le poste de maire. Dans une ville de 50.000 habitants par exemple, chaque candidat a environ une quarantaine de permanents, plus d'une centaine de soutiens qui travaillent épisodiquement et un groupe d'un millier de personnes qui pétitionnent en sa faveur.*

10 - Votre liste pour les élections était-elle composée de personnes :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> d'un même parti                   | <input type="checkbox"/> d'un même parti et de non inscrites   |
| <input type="checkbox"/> de partis proches                 | <input type="checkbox"/> de partis proches et de non inscrites |
| <input type="checkbox"/> de partis opposés (gauche/droite) | <input type="checkbox"/> de partis opposés et de non inscrites |
| <input type="checkbox"/> d'aucun parti                     |  |

## C- LE TRAVAIL DU MAIRE

11 - Depuis votre élection, continuez-vous d'exercer votre profession ?

non  (passer à la question n°13)

oui

12 - Si vous continuez d'exercer, quelles en sont les 2 raisons essentielles ?

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> instabilité de la vie politique | <input type="checkbox"/> insuffisance de l'indemnité de maire |
| <input type="checkbox"/> attrait pour ma profession      | <input type="checkbox"/> obligation professionnelle           |
| <input type="checkbox"/> autre ? ⇒                       |   |

### *info japon :*

*Le maire reçoit une indemnité qui est déterminée par le conseil municipal dans des limites fixées par la loi. Cette indemnité mensuelle est au total de l'ordre de 45.000 francs dans une ville de moins de 50.000 habitants, de plus de 50.000 francs pour une ville de plus de 50.000 habitants, et d'environ 60.000 francs pour un maire d'une ville de 100.000 habitants.*



13 - D'après vous quelles sont les **4 qualités ou compétences** les plus importantes que doit avoir le Maire aujourd'hui ?

- |  |  |                                       |
|--|--|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> adaptabilité          | <input type="checkbox"/> connaissance des lois | <input type="checkbox"/> imaginatif   |
| <input type="checkbox"/> aptitude à convaincre | <input type="checkbox"/> esprit de synthèse    | <input type="checkbox"/> manager      |
| <input type="checkbox"/> bon gestionnaire      | <input type="checkbox"/> être informé          | <input type="checkbox"/> notoriété    |
| <input type="checkbox"/> capacité d'analyse    | <input type="checkbox"/> expérience            | <input type="checkbox"/> rassembleur  |
| <input type="checkbox"/> capacité d'écoute     | <input type="checkbox"/> forte personnalité    | <input type="checkbox"/> volontariste |
| <input type="checkbox"/> communicant           | <input type="checkbox"/> honnêteté             | <input type="checkbox"/> autre ? =>   |

14 - Environ combien d'heures par semaine, devez-vous consacrer aux affaires de la commune ?

- < 20 h       de 20 h à 30 h       de 31 h à 40 h       plus de 40 h

*info japon :*

*Le maire travaille normalement au minimum 40 heures par semaine.*

15 - Classez dans l'ordre décroissant les **4 personnes** dont vous tenez compte de l'opinion dans votre action de Maire?

ITEMS	CHOIX :	1er	2ème	3ème	4ème
adjoints au maire		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
cadres territoriaux		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
conjoint		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
conseiller général		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
conseiller régional		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
conseillers municipaux		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
conseillers municipaux d'opposition		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
consultants extérieurs		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
député		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
député européen		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
habitants de ma ville		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
maires d'autres communes		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
médias		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
mon parti politique		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
préfet ou sous-préfet		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
sénateur		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

16 - Avec quels paramètres ou quelles entités éprouvez-vous des difficultés à allier votre politique municipale au quotidien ?

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> mon parti                          | <input type="checkbox"/> les membres de mon opposition          |
| <input type="checkbox"/> les groupes d'influences existants | <input type="checkbox"/> les membres de ma majorité             |
| <input type="checkbox"/> les fonctionnaires municipaux      | <input type="checkbox"/> les autres collectivités territoriales |
| <input type="checkbox"/> la préfecture                      | <input type="checkbox"/> les lois existantes                    |

## D - LA GESTION MUNICIPALE

17 - Estimez-vous que la situation financière de votre Ville est ?

très bonne       bonne       correcte       mauvaise       très mauvaise

18 - Selon vous, de 1990 à 1995, la situation financière de votre ville, s'est-elle ?

améliorée       maintenue       dégradée

19 - Quelles sont les principales sources des difficultés budgétaires de votre Ville ?

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> accroissement des charges de personnel   | <input type="checkbox"/> augmentation des charges financières  |
| <input type="checkbox"/> manque de taxe professionnelle   | <input type="checkbox"/> désengagement de l'état   |
| <input type="checkbox"/> demande accrue des moyens de transports  | <input type="checkbox"/> diminution des droits de mutation   |
| <input type="checkbox"/> augmentation des aides sociales  | <input type="checkbox"/> décentralisation  |
| <input type="checkbox"/> accroissement des charges de protection de l'environnement (eau, traitement des déchets, assainissement ...) | <input type="checkbox"/> augmentation des charges liées à la demande des administrés (loisirs, cultures, sports) |
| <input type="checkbox"/> mise aux normes européennes  | <input type="checkbox"/> autre ? ⇒   |

**info japon :**

*L'ensemble des budgets municipaux et régionaux représente les trois-quarts du budget national. Les ressources d'une ville ont 4 origines. La principale est l'impôt local qui représente 60% du montant total. La dotation de l'état pour sa part représente environ 18% de ces ressources.*

20 - Selon vous, quelles sont les réformes prioritaires à mettre en oeuvre ?

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> réforme fiscale locale   | <input type="checkbox"/> modification des dotations de l'état                               |
| <input type="checkbox"/> fusion de communes   | <input type="checkbox"/> renforcement de l'intercommunalité                                 |
| <input type="checkbox"/> mise en place de nouveaux impôts   | <input type="checkbox"/> amélioration de la rémunération des maires                         |
| <input type="checkbox"/> amélioration des conditions de travail du maire (plus de collaborateurs, etc.) | <input type="checkbox"/> transfert de compétences aux départements, aux régions ou à l'état |
| <input type="checkbox"/> professionnalisation de la fonction de maire                                   | <input type="checkbox"/> formation des élus   |
| <input type="checkbox"/> autre ? ⇒  |   |

21 - Qu'a apporté la politique de décentralisation depuis 1982 à votre Ville ?

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> une plus grande autonomie              | <input type="checkbox"/> des moyens financiers accrus                          |
| <input type="checkbox"/> une élévation du statut de maire       | <input type="checkbox"/> une diminution des moyens financiers                  |
| <input type="checkbox"/> démocratisation de la politique locale | <input type="checkbox"/> politisation de la vie locale                         |
| <input type="checkbox"/> une surcharge de responsabilité        | <input type="checkbox"/> politisation accrue des élections locales             |
| <input type="checkbox"/> une surcharge de travail               | <input type="checkbox"/> accroissement de la conscience politique des citoyens |
| <input type="checkbox"/> autre ? ⇒                              |  |

**info japon :**

*Au Japon, il y a trois niveaux administratifs et législatifs : l'état, les 47 régions et les municipalités. Les collectivités municipales et régionales sont indépendantes dans les limites de la constitution. A la suite de l'intégration des petites villes, qui a eu lieu après la guerre, les municipalités ont été ramenées au nombre de 3.237. La population japonaise est d'environ 122 millions. 434 villes possèdent plus de 50.000 habitants. Les douze villes qui ont plus de 800.000 d'habitants ont des droits pratiquement équivalents à ceux des régions.*

22 - Vous parait-il nécessaire d'améliorer la qualité de votre personnel municipal ?

- non  (passer à la question n°24)  
oui

23 - Si oui, par quel biais souhaiteriez-vous le faire ?

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> par une réorganisation des services        | <input type="checkbox"/> des embauches de fonctionnaires qualifiés |
| <input type="checkbox"/> des formations pour les cadres             | <input type="checkbox"/> des formations pour le personnel          |
| <input type="checkbox"/> incitations financières pour le personnel  | <input type="checkbox"/> facilitation de la gestion du personnel   |
| <input type="checkbox"/> des embauches de personnel de statut privé | <input type="checkbox"/> autre ? ⇒                                 |

24 - Dans votre mairie, ces dix dernières années,

a) y a-t-il eu création de nouveaux services non  oui   
si oui, lesquels :

b) y a-t-il eu transfert de services non  oui   
si oui,  
\* vers le privé lesquels :

\* vers des structures intercommunales, lesquelles :

25 - A combien de structures intercommunales votre Ville participe-t-elle?

aucune  1  2  3  4  5 et +

**E- RAPPORTS INTERNATIONAUX**

26 - Avec combien de Villes, votre Ville est-elle jumelée ?

aucune       1       2       3       4       5 et +

27 - Avez-vous l'intention de réaliser d'autres jumelages ?

non  (*passer à la question n°29*)

oui

28 - Si oui, un jumelage avec une Ville japonaise vous intéresse-t-il ?

oui       non

29 - Avec combien de Villes, votre Ville a-t-elle établi un contrat de coopération décentralisée ?

aucune       1       2       3       4       5 et +

***info Japon :***

*En 1994, 34 villes françaises étaient jumelées avec des villes japonaises.*

30 - Voyez-vous des inconvénients à l'implantation d'entreprises étrangères dans votre Ville ?

non

oui

Si oui pourquoi ?

31 - Pensez-vous que la communauté européenne sert votre Ville ?

beaucoup       moyennement       peu       pas du tout

32 - Pensez-vous connaître les avantages que peut offrir la communauté européenne à votre Ville ?    non     oui

33 - Comment pensez-vous être informé(e) des avantages que peut offrir la communauté européenne ?

bien       moyennement       peu       pas du tout

34 - Votre Ville a-t-elle déjà bénéficié de fonds communautaires ?

non       oui

## F - LE MAIRE

35 - Actuellement assumez-vous d'autres mandats électifs ?

non  (passer à la question n° 36)

oui

36 - Si oui, lesquels :

conseiller général

conseiller régional

député

député européen

sénateur

*info japon* : Le cumul des mandats est strictement interdit au Japon.

37 - Quels genres d'inconvénients trouvez-vous au cumul de mandats ?

mauvaise image des hommes politiques

accroissement des responsabilités

manque de temps pour assumer les mandats

dispersion des tâches

manque de variété des points de vue

affaiblissement des divers pouvoirs

autre ? ⇒

38 - Quels genres d'avantages trouvez-vous au cumul de mandats ?

rémunérations

facilitation de carrière politique

notoriété supplémentaire pour ma ville

plus de collaborateurs

être mieux informé

favorise l'aboutissement de certains projets

autre ? ⇒

39 - Quels sont le ou les 2 caractères majeurs de votre formation ?

administratif

législatif

commercial

management

économique

manuel

enseignement

politique

langues ou littérature

histoire ou géographie

médical

technique

militaire

philosophie, psychologie, sociologie

scientifique (biologie, physique, etc)

artistique

non spécifique

autre ? ⇒

40 - Quelle était, ou est, votre profession ?

agriculteur

chef d'entreprise, artisan, commerçant

profession libérale

cadre (non fonctionnaire)

employé

ouvrier

enseignant

fonctionnaire (autre qu'enseignant)

SAPPORO HOGAKU 14-2 (2003)

41 - Etes-vous retraité(e) ? oui  non

42 - Appartenez-vous à un parti politique ?

non  (passer à la question n°42)

oui

si oui, de quel parti s'agit-il ?

**info japon :**

Pratiquement aucun maire n'est affilié à un parti politique. Par contre, environ 45% des conseillers municipaux et environ 85% des conseillers régionaux appartiennent à un parti politique.

43 - Dans quelle tranche d'âges vous situez-vous ?

22 / 31

32 / 41

42 / 51

52 / 61

62 / 71

72 / 81

plus de 81

44 - De quel département êtes-vous originaire ?

45 - Etes-vous une femme ?

ou bien un homme ?

46 - Combien de fois avez-vous déjà été élu(e), avant votre élection de Maire en juin 1995 ?

mandats	1 fois	2 fois	3 fois	4 fois	5 fois	>de 5
conseiller général	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
conseiller municipal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
conseiller régional	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
député	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
député européen	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
maire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
sénateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

47 - Y a-t-il des problèmes qui vous tiennent à coeur et dont les médias ne parlent pas, ou pas assez ?

Le développement et l'état actuel de la démocratie municipale en France (4) (SUZUKI)

**48 - Quel est le problème local le plus important que vous avez résolu au cours de votre carrière ? Pouvez-vous l'évoquer en quelques lignes.**

**49 - Comment voyez-vous l'avenir du rôle de Maire ?**

**50 - Observations :**

**Merci beaucoup de votre collaboration**

〔Les Lettres de Parrainage〕



Paris, le 6 Février 1996/MMG/AB

LE PRÉSIDENT

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Vous trouverez sous ce pli un questionnaire d'enquête élaboré par Melle Yasuyo Nakajima et M. Noriaki Suzuki, professeur de science politique à l'Université de Sapporo au Japon, actuellement invités en France par la Sorbonne, afin de poursuivre leurs recherches sur la vie politique locale de notre pays.

Ce questionnaire est adressé à l'ensemble des maires français des villes comportant entre 10.000 et 300.000 habitants. L'enquête menée par M. Suzuki a pour objectif de comparer la situation des collectivités locales françaises, et plus particulièrement des villes, avec celles du Japon, de l'Angleterre et de l'Allemagne. Le traitement scientifique et l'étude des réponses obtenues, tant en France que dans ces différents pays, déboucheront ultérieurement sur la publication d'un livre blanc et l'organisation d'une conférence au Sénat.

La démarche de M. Suzuki mérite d'être vivement encouragée et l'AMF a décidé d'y apporter tout son soutien. Outre la valeur incontestable d'une étude comparée portant sur les différents aspects institutionnels des villes de grands pays démocratiques, cette enquête aura également le mérite de mettre en lumière les attentes spécifiques des maires français et les principales difficultés auxquelles ils sont confrontés dans la gestion quotidienne de leur collectivité.

Aussi, est-ce avec le plus grand intérêt pour les résultats attendus que je me permets de solliciter votre contribution à cette recherche, en vous demandant d'y réserver le meilleur accueil et de répondre personnellement aux questions posées. Plus le nombre de réponses obtenues sera important, plus les analyses et conclusions tirées par M. Suzuki seront fiables et pertinentes.

En vous remerciant pour votre précieuse collaboration, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Paul DELEVOYE

*Destinataires : Mesdames et Messieurs les Maires des communes  
de 10.000 à 300.000 habitants.*

P.S. Les questionnaires dûment remplis sont à retourner à C2F Conseil 212, Avenue Max Dormoy - 92120 Montrouge.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENTE  
le chef du cabinet

Paris, le 21 février 1996

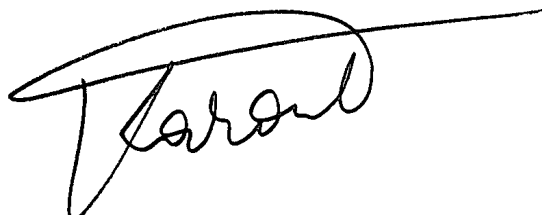
RK/MN 025975

Monsieur le Professeur,

M. Philippe SÉGUIN, Président de l'Assemblée nationale, a bien reçu votre courrier du 18 février 1996 à propos de l'étude conduite par l'Université de Sapporo sur les collectivités locales en Europe et au Japon.

C'est bien volontiers que M. Philippe SÉGUIN accepte de parrainer cette étude même si, pour des raisons de neutralité et de réserve, il ne souhaite pas répondre au questionnaire à titre personnel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Professeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



**Roger KAROUTCHI**

**Professeur Noriaki SUZUKI**  
39, rue Mazarine  
75006 PARIS

HÔTEL DE LASSAY 128, RUE DE L'UNIVERSITÉ 75007 PARIS - TÉL. (1) 40.63.50.00

SAPPORO HOGAKU 14-2 (2003)

**AMBASSADE DU JAPON**  
**Service Culturel et d'Information**  
**7, rue de Tilsitt**  
**75017 PARIS**

Paris, le 15 mars 1996.

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Maires de France,

J'ai l'honneur de vous présenter Monsieur Noriaki SUZUKI, Professeur en Sciences Politiques à l'Université de SAPPORO (université privée) actuellement chercheur invité par l'Unité de la Sorbonne rattachée au C.N.R.S.

Le Professeur SUZUKI effectue, avec le soutien de la Fondation Nationale pour la Promotion de l'Enseignement Privé, une enquête concernant les collectivités locales européennes dont les résultats (en japonais, français et anglais) seront publiés auprès des intéressés.

Je suis convaincu que le Professeur SUZUKI trouvera auprès de vous, outre la meilleure compréhension, votre aimable concours afin de mener à bien ses travaux auprès des collectivités locales françaises.

Je tiens à vous remercier très vivement par avance de ce que vous aurez l'obligeance de faire en cette occasion et vous prie d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.



Masaru OSANAI,  
Premier Secrétaire  
chargé des Affaires Culturelles.